



PROMOUVOIR UNE TRANSITION RESPONSABLE, INCLUSIVE ET PACIFIQUE AU TCHAD



RAPPORT ANALYTIQUE

2024



Sommaire

- I- Informations sur le projet
- II- Avant-propos
- III- Résumé exécutif
- IV- Notre impact

Résultat 1 : Un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution

Produit 1.1 : Les mécanismes contribuant au renforcement du dialogue politique et l'état de droit disposent des capacités pour exercer leurs mandats

Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition

Résultat 3 : Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels

Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections.

Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.

- V- Performance budgétaire
- VI- Ce que les défis nous enseignent
- VII- Cap sur 2025

I- Informations sur le projet

Effet(s) de l'UNDAF 2022-2026 : <i>D'ici à la fin de 2026, la population, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouit pleinement de l'État de droit, de la cohésion sociale et de la paix.</i>	Budget total	38,512,381
Résultat 1 : Un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution.		
▪ Produit 1.1 : Les mécanismes contribuant au renforcement du dialogue politique et l'état de droit disposent des capacités pour exercer leurs mandats ▪ Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition		
Résultat 3 : Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels		
▪ Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections. ▪ Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.		

II- Avant-propos

Des efforts conjoints pour poser les pierres angulaires de la Cinquième République

L'année 2024 a marqué un tournant décisif dans le parcours du Tchad vers un retour à l'ordre constitutionnel, illustrant la résilience et la détermination d'un pays fermement engagé dans la consolidation de son processus de transition amorcé en 2021. Ce moment charnière, bien que jalonné de défis, reflète les progrès accomplis grâce à une mobilisation remarquable des acteurs nationaux et internationaux, ainsi qu'à l'engagement sans faille du peuple tchadien.

À travers le *Basket Fund*, soutenu par des partenaires techniques et financiers, le PNUD a eu l'honneur d'accompagner le Tchad dans les trois grandes phases de cette transition historique : le dialogue national inclusif et souverain de 2022, le référendum constitutionnel de 2023 et les élections présidentielle, législatives et locales de 2024. Ces jalons incarnent une aspiration collective à une gouvernance inclusive et participative, ancrée dans les principes démocratiques et l'engagement citoyen.

Les scrutins de 2024 ont été particulièrement révélateurs. L'élection présidentielle du 6 mai, organisée dans des délais extrêmement contraints, a enregistré un taux de participation notable, illustrant l'implication des citoyens dans la construction d'un avenir démocratique. Les élections législatives, provinciales et communales du 29 décembre ont consolidé les institutions de la Cinquième République, tout en réalisant des avancées notables, notamment une augmentation de la représentation des femmes à 34 % (62 femmes sur 188), un progrès remarquable comparé aux législatives de 2011 avec seulement 22 femmes sur 175 (12,57 %). En outre, des progrès majeurs ont été réalisés dans l'organisation et la gestion des différentes phases de la transition, grâce à une planification minutieuse, une utilisation optimale des ressources et une logistique électorale efficiente. Pour la première fois au Tchad, le matériel électoral a été entièrement déployé sur l'ensemble du territoire deux semaines avant le scrutin présidentiel et une semaine avant les élections législatives et locales, marquant ainsi une étape sans précédent en matière de logistique électorale.

Ces succès reflètent non seulement les efforts collectifs et techniques, mais aussi l'engagement personnel et constructif des partenaires, dont la générosité, la patience et la compréhension ont permis de créer un environnement dans lequel le *Basket Fund* a pu prospérer. Leur soutien indéfectible a été déterminant pour relever les défis complexes du processus de transition.

Ces accomplissements, bien que significatifs, n'ont pas été exempts d'obstacles. Les contraintes logistiques, les délais exigeants et les réalités d'un contexte sociopolitique complexe ont exigé des capacités exceptionnelles d'adaptation et de résilience. Des initiatives innovantes, telles que la modernisation des opérations électorales, le

renforcement des capacités à tous les niveaux et le programme de formation des cohortes pour les femmes et les jeunes, ont joué un rôle déterminant dans la réponse à ces défis, tout en posant les bases d'un développement durable et inclusif.

Consolider les succès de 2024 exige un investissement continu pour garantir que la démocratie et la gouvernance servent tous les Tchadiens. À court terme, cela implique des partenariats solides pour l'amélioration continue du processus électoral, le renforcement des institutions et de leur redevabilité, la préservation des acquis en matière de participation des femmes, et la concrétisation d'une gouvernance locale inclusive et efficace. Ensemble, nous continuerons à accompagner le Tchad dans son ambition de bâtir une société plus résiliente, inclusive et prospère

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement du Tchad pour la confiance qu'il a accordée au PNUD tout au long de ce processus de transition. Je salue également l'engagement constant et inébranlable des partenaires techniques et financiers, la collaboration précieuse des organisations de la société civile, et je rends hommage à toutes celles et ceux qui ont contribué à ces avancées historiques. Enfin, je tiens à souligner la résilience et la détermination exemplaires du peuple tchadien, dont l'engagement demeure la pierre angulaire de ces succès.

Ces réalisations sont le fruit d'un partenariat fort, reposant sur une vision commune et une action concertée, capable de transformer des défis complexes en opportunités durables. Avec cette conviction, nous regardons vers l'avenir avec détermination, prêts à poursuivre notre soutien au Tchad dans son cheminement vers une gouvernance modernisée, inclusive et pleinement au service de tous ses citoyens.

Le présent rapport offre un panorama des efforts conjoints qui ont permis d'atteindre des résultats significatifs dans un contexte marqué par des défis complexes. Il illustre également comment ces efforts ont su capitaliser sur les opportunités offertes par une coopération dynamique entre les institutions gouvernementales, les partenaires techniques et financiers, et la société civile.

III- Résumé analytique

Entre 2023 et 2024, le Tchad a franchi une étape historique dans son parcours démocratique, marquée par l'adoption de la nouvelle constitution le 28 décembre 2023, officialisant l'avènement de la Cinquième République. Ce moment décisif a été suivi par l'organisation de l'élection présidentielle le 6 mai 2024, puis des élections législatives, provinciales et communales le 29 décembre 2024, sous la conduite de l'Agence Nationale de Gestion des Élections (ANGE), avec le soutien technique et logistique des partenaires techniques et financiers à travers le projet.

Le projet a joué un rôle clé en apportant un soutien technique, matériel et logistique. Ce soutien a inclus l'assistance technique, l'acquisition du matériel électoral nécessaire pour les différents scrutins, ainsi que l'appui à la gestion des opérations électorales. Il s'est également traduit par des formations de renforcement des capacités, un coaching pour renforcer la participation politique des femmes et des jeunes, la production de documents électoraux, ainsi que des actions de sensibilisation pour promouvoir une forte participation électorale. Au total, 100% des engagements opérationnels du projet ont été tenus.

Dès la mise en place de la transition politique au Tchad en avril 2021, le pays a sollicité le soutien du PNUD, de ses partenaires au développement pour l'accompagner dans son processus de retour à l'ordre constitutionnel. La feuille de route de cette transition incluait un dialogue national, l'élaboration d'une nouvelle constitution et son adoption par voie référendaire, et l'organisation des élections. Le dialogue national s'est tenu du 20 août au 8 octobre 2022, suivi par l'adoption de la nouvelle constitution à la suite d'un référendum le 17 décembre 2023, qui a confirmé la forme unitaire de l'État.

La nomination en janvier 2024 de Succès Masra, principal opposant tchadien, au poste de Premier ministre a contribué à apaiser le climat politique et électoral. C'est dans ce contexte que les nouvelles institutions de la 5^{ème} République ont été mises en place, notamment l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE), organe permanent de gestion des élections, le Conseil constitutionnel, la Cour suprême, la Haute autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA).

La publication du chronogramme de l'élection présidentielle le 26 février 2024, fixant le scrutin au 6 mai 2024, a d'emblée mis en exergue une série de défis dans la gestion des élections, notamment en raison des délais contraignants, particulièrement pour une institution nouvellement créée et n'ayant qu'un mois d'existence. De même, d'importants défis, notamment liés aux délais et aux inondations, se sont posés avec la publication le 21 août 2024 du chronogramme des élections législatives et locales, fixées au 29 décembre 2024, pour une tenue combinée des élections législatives, provinciales et communales.

Après la mise en place de l'ANGE et de ses deux directions techniques, il était évident que les besoins d'assistance pour l'élection présidentielle, ainsi que pour les élections législatives et locales, augmenteraient, en raison des courts délais de mise en œuvre et des enseignements

tirés du référendum. Il s'agissait donc, pour le projet, d'aider l'ANGE à relever ces défis tout en élevant les standards du processus électoral.

Scrutin présidentiel : un processus électoral engagé et apaisé

Pour l'élection présidentielle, 20 candidatures ont été examinées par le Conseil constitutionnel, seules 10 ont été validées, y compris celles du Président de la Transition et de son premier ainsi que son troisième Premier ministre depuis le début de la transition. Cette situation particulière laissait présager une campagne électorale intense, voire virulente. La campagne a débuté le 14 avril pour une durée de 21 jours. Selon plusieurs observateurs, elle pourrait être considérée comme l'une des plus apaisées tout en ayant suscité un engagement citoyen remarquable, une première depuis des décennies au Tchad.

À l'issue du scrutin présidentiel, le Conseil constitutionnel a proclamé Mahamat Idriss Deby Itno vainqueur avec **61%** des suffrages. Il est suivi par Succès Masra, qui a recueilli **18,54%** des voix, et par Pahimi Padacké, avec **16,46%** des voix. Le taux de participation a été de **75,78%**.

Élections législatives, provinciales et communales : une participation en baisse, mais des progrès pour la représentation des femmes

Lors de l'élection présidentielle, une coalition de plus de 200 partis politiques, incluant le MPS, s'était formée autour de la candidature du Président sortant de la Transition. Toutefois, cette alliance a imploré lorsque le MPS a choisi de se présenter seul aux élections législatives et locales. Ce revirement stratégique a affaibli plusieurs « petits » partis politiques, qui comptaient sur la dynamique du MPS pour espérer obtenir des sièges à l'Assemblée nationale et dans les collectivités autonomes.

Les élections législatives, provinciales et communales ont été marquée par une compétition disputée, bien que la participation ait été inférieure à celle de l'élection présidentielle. Le taux de participation est estimé à **51,56%** pour les élections législatives et provinciales, et à **50,41%** pour les élections communales. Au total, 1 336 candidats issus de 184 partis et groupements de partis politiques ont concouru pour les 188 sièges de l'Assemblée nationale. Pour les élections provinciales, 1282 candidats de 140 partis et groupements de partis politiques étaient en lice. Quant aux élections communales, 5346 candidats représentant 98 partis et groupements de partis politiques ont participé.

Ces élections marquent une avancée significative pour la participation politique des femmes. En effet, l'on note une augmentation sensible du nombre de femmes à l'Assemblée nationale : 33% (62 sur 188) des députés élus, selon les résultats provisoires, seront des femmes. Cette proportion constitue une nette amélioration par rapport à la composition actuelle du corps législatif, qui compte environ 23 % de femmes, et respecte ainsi la loi sur la parité et les quotas, qui prévoit une représentation féminine d'au moins 30 % dans les fonctions électives.

Une domination marquée du parti au pouvoir

Les résultats des élections législatives mettent en lumière la répartition du pouvoir dans le pays, confirmant la domination du parti au pouvoir, bien qu'il n'ait pas atteint la majorité des

2/3. Ce dernier a obtenu 124 des 188 sièges, consolidant ainsi une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Ses alliés et autres partis ayant accompagné le processus de transition ont remporté 52 sièges. Le deuxième parti, dirigé par l'ancien premier ministre Pahimi Padaké, a obtenu 10 sièges, tandis que le troisième, sous la conduite de l'ancien Premier ministre Saleh Kebzabo, complète le paysage avec 8 sièges. Ces résultats démontrent une domination totale du parti au pouvoir qui dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale. Cependant, il reste à savoir comment cette majorité se traduira concrètement dans le contrôle de l'institution, notamment à travers la gestion des différentes commissions. Par ailleurs, il est important de rappeler que le parlement tchadien sera bicaméral, composé de l'Assemblée nationale en tant que chambre basse et du Sénat en tant que chambre haute. L'élection des sénateurs, prévue pour le 25 février, viendra compléter et pourrait apporter un nouvel équilibre dans la représentation politique au niveau national.

Un appui agile et optimal

Malgré ces contraintes de temps, le PNUD, fort de son expérience en assistance électorale et de sa centrale d'achat spécialisée, a déployé tous les efforts nécessaires pour surmonter ces défis. Grâce aux économies d'échelle réalisées lors du référendum constitutionnel et à la collaboration des partenaires, toutes les acquisitions sollicitées par l'ANGE pour l'élection présidentielle et les élections législatives et locales ont été couvertes. Le matériel électoral a été disponible dès le 9 avril 2024 pour l'élection présidentielle du 6 mai, et dès le 9 décembre 2024 pour les élections législatives et locales du 29 décembre. Ce matériel a été entièrement déployé sur l'ensemble du territoire tchadien deux semaines avant le scrutin pour la première, et une semaine avant pour la seconde, marquant ainsi une première pour le pays en matière de logistique électorale.

IV- Notre impact

Résultat 1 : Un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution

- **Produit 1.1 : Les mécanismes contribuant au renforcement du dialogue politique et l'état de droit disposent des capacités pour exercer leurs mandats**

Une Médiature opérationnelle

Le Médiateur de la République dispose désormais d'une équipe fonctionnelle, pleinement consciente de ses missions, avec des capacités renforcées en gestion des conflits et un premier contact formel établi avec les citoyens.

L'une des recommandations issues du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) a été la restauration de la fonction de Médiateur de la République, une autorité administrative indépendante chargée de mener une mission de médiation de service public. La loi ratifiant l'Ordonnance N°004/PT/2024 du 21 janvier 2024, qui définit les attributions du Médiateur, a été adoptée, et un collège de 30 conseillers a été nommé le 15 juillet 2024. L'appui du projet à l'opérationnalisation de la Médiature s'est structuré autour de quatre axes principaux : l'organisation d'un atelier d'appropriation des textes et des missions du Médiateur, le soutien à l'organisation de journées portes ouvertes, l'appui à la formation des cadres de la Médiature en gestion de conflit et cohésion sociale, et enfin, un quatrième axe, prévu pour le premier trimestre 2025, centré sur l'organisation de voyages de partage d'expérience.

Programme des Cohortes de femmes et jeunes potentiels candidats aux élections

620 femmes et jeunes, formés et coachés dans le cadre du programme des Cohortes, ont intégré le processus électoral avec des compétences renforcées en leadership politique, pour un rôle plus éclairé et responsable tant au sein des partis politiques que dans la qualité du débat politique.

Depuis le début de la transition politique au Tchad en avril 2021, la question de la participation des femmes et des jeunes à la vie politique s'est imposée avec une acuité croissante. Représentant plus de la moitié de l'électorat, les femmes tchadiennes font face à des barrières structurelles et conjoncturelles qui freinent leur engagement politique. De même, les jeunes, souvent perçus comme inexpérimentés, sont marginalisés en raison de normes sociétales et de facteurs tels que le sexe, le statut social ou le niveau d'instruction. Ces obstacles touchent particulièrement les jeunes femmes, limitant leur participation active dans les processus politiques.

Conscient de cet enjeu, le PNUD, en collaboration avec le Cadre National de Concertation des Partis Politiques (CNCP), a lancé le programme des « Cohortes des femmes et des jeunes pour

les élections ». Ce programme ambitieux vise à renforcer les capacités des femmes et des jeunes membres des partis politiques à travers des formations spécialisées et un coaching, afin d'optimiser leurs chances de succès lors des élections. Son objectif sous-jacent est de promouvoir l'inclusion et la participation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au processus électoral, en tant que candidates et candidats.

Le programme des Cohortes des femmes et des jeunes pour les élections est aussi le résultat direct de dialogues politiques approfondis portant sur les stratégies et moyens de renforcer la participation des femmes dans la sphère politique. Ces échanges ont permis de fédérer les partis politiques autour d'une vision commune en faveur de l'inclusion et de la promotion de la représentation féminine. L'initiative a traduit cette volonté partagée en offrant aux femmes issues des partis politiques un renforcement de leurs capacités, les dotant des outils nécessaires pour jouer un rôle proactif, éclairé et influent dans le paysage politique.

Un appel à candidatures a permis de sélectionner 620 femmes et jeunes parmi 1556 candidatures issues de plus de 250 formations politiques, pour participer à des sessions de formation et de coaching de ce programme innovant. Répartis en deux cohortes, 245 femmes et 375 jeunes ont été formés et coachés pendant un mois sur des thématiques clés visant à approfondir leurs connaissances du cadre normatif et institutionnel des élections, tout en renforçant leurs compétences en leadership politique.

Dispensées par une équipe de formateurs hautement qualifiés et connaissant parfaitement les réalités du pays, ces formations ont été conçues non seulement pour préparer les participants à jouer un rôle actif dans la sphère politique nationale, mais aussi pour devenir des leaders au sein de leurs partis politiques et dans leurs communautés locales, contribuant ainsi au bénéfice collectif. De plus, les participants ont été encouragés à partager les connaissances acquises avec les membres et sympathisants de leurs formations politiques, multipliant ainsi l'impact du programme.

Une contribution intégrée à l'amélioration de la représentation féminine et à la prévention des conflits électoraux.

Cette formation s'inscrit dans le prolongement des efforts de plaidoyers et de dialogues politiques en faveur de la parité et de l'inclusion des femmes. La synergie créée par ces initiatives combinées et diversifiées depuis le début de la transition a largement contribué aux avancées significatives enregistrées lors des élections législatives et locales de 2024 en matière de représentation féminine. En effet, la proportion de femmes élues a atteint 34 % (62 femmes sur 188 députés), un progrès majeur comparé aux législatives de 2011, où seulement 22 femmes sur 175 sièges (12,57 %) avaient été élues. Une observation préliminaire révèle que près de 60 % des nouvelles élues ont, de manière directe ou indirecte, bénéficié des initiatives soutenues par le PNUD, incluant les formations des cohortes, les plaidoyers en faveur de la parité, la facilitation de dialogues politiques ainsi que divers programmes de renforcement des capacités.

Cette initiative a également réuni des femmes et des jeunes issus de partis politiques variés, y compris de formations ayant exprimé leur intention de ne pas participer ou de boycotter les scrutins du 29 décembre 2024. Pendant plusieurs jours, ensemble, ils ont échangé et partagé sur les valeurs fondamentales d'un processus démocratique. Pour le PNUD, il s'agissait également de transformer les bénéficiaires de ces formations en acteurs clés de la consolidation de la paix et du renforcement de la compréhension des processus électoraux. Cette approche a joué un rôle déterminant dans la prévention des violences liées aux élections. Il est particulièrement satisfaisant de noter que ce processus électoral s'est déroulé sans enregistrer de décès ni d'incidents graves ayant affecté la cohésion sociale. Ces efforts, soutenus par l'environnement favorable créé par l'engagement et la volonté affirmée du Gouvernement, ont conduit à ces avancées remarquables dans la représentation féminine. Ce progrès illustre l'impact des initiatives ciblées et des formations sur la dynamique politique au Tchad, tout en soulignant l'importance de poursuivre ces actions pour consolider et amplifier ces acquis.

Évaluation post-formation : des retours enthousiastes et motivants des participants

L'enquête de satisfaction anonyme, conçue pour recueillir les impressions et commentaires des participants, a révélé une forte adhésion et une reconnaissance unanime des bénéfices apportés par ce programme de formation. Menée auprès d'un échantillon de 315 participants (188 à N'Djaména, 76 à Abéché et 51 à Moundou), cette évaluation a permis de dégager des résultats positifs et des pistes d'amélioration.

Sur une échelle de 1 à 5, les participants ont particulièrement apprécié l'impact de la formation sur leurs compétences, avec des scores élevés pour des items tels que l'adaptation des formateurs aux besoins (4,35), la pertinence des thèmes abordés (4,46), et le sentiment d'être mieux préparés pour les échéances électorales (4,22). Ces résultats témoignent de l'efficacité des approches pédagogiques et de la qualité des contenus.

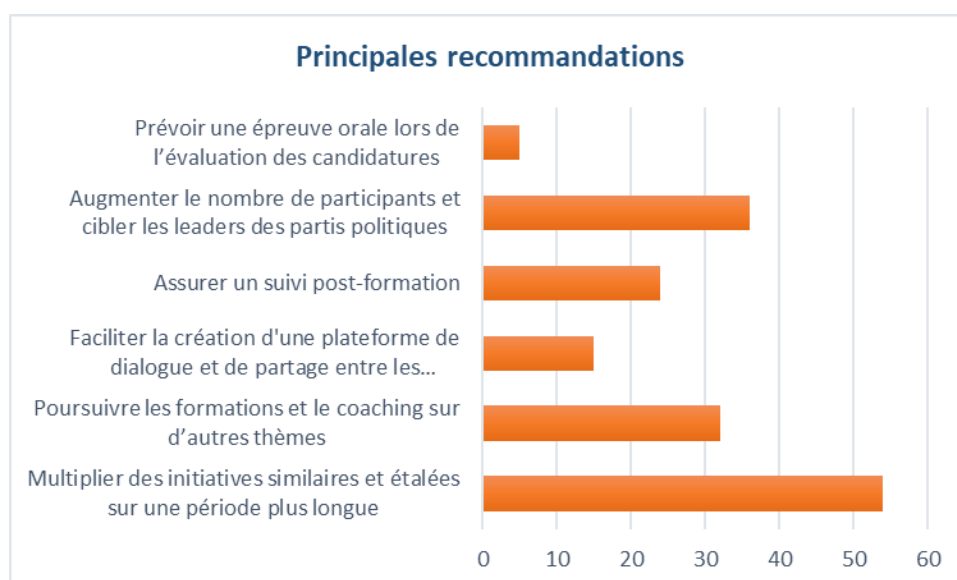
Le programme des Cohortes des femmes et des jeunes pour les élections, initiative pionnière au Tchad, a trouvé un écho favorable auprès des partis politiques, y compris ceux dont les membres n'ont pas été sélectionnés. La plateforme de partage d'informations entre participants a renforcé l'engagement collectif des femmes et des jeunes à collaborer pour améliorer leur participation politique. À l'issue du coaching, certaines femmes ont entamé des démarches pour promouvoir l'internalisation de la loi sur la parité et les quotas au sein de leurs partis.

Les retours qualitatifs montrent que les participants ont valorisé le renforcement de leurs compétences en leadership, communication politique et cohésion sociale, ainsi que l'inspiration et la confiance acquises pour jouer un rôle actif dans les processus électoraux, au sein des partis et dans leurs communautés. Ils ont également salué la richesse des échanges entre pairs et la pertinence des modules liés à la construction d'un projet de société, la campagne électorale et à la compréhension du cadre légal des élections. Ce programme a non

seulement transmis des savoirs, mais a aussi transformé les perceptions des participants et posé les bases pour une participation plus accrue et mieux structurée à la vie politique.

Cette initiative a également réussi à rallier de nombreux hommes leaders de partis politiques à la cause de la lutte pour une meilleure représentativité et une participation accrue des femmes. Cette adhésion pourrait jouer un rôle clé dans l'impulsion et le renforcement de l'approche "He for She" au sein des formations politiques tchadiennes, encore largement dominées par les hommes, notamment dans leurs organes de direction.

Par ailleurs, les participants aux cohortes ont formulé des recommandations visant à consolider les acquis de la formation et à pérenniser cette initiative dans une perspective intégrée et transformative, favorisant une réelle égalité des genres et une participation inclusive dans le paysage politique national.



■ **Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d'événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition**

Les deux scrutins se sont déroulés dans le respect des délais, grâce à une planification, une organisation et une exécution rigoureuses des opérations électorales. Un nombre réduit de bulletins nuls a été enregistré, témoignant de l'efficacité des campagnes de sensibilisation et d'éducation électorales menées par les OSC, ainsi que par des affiches et des radios.

Cadre légal des élections : réformes et défis des nouveaux dispositifs législatifs

Le 25 janvier 2024, le Conseil National de Transition (CNT) a adopté une loi organique définissant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Conseil constitutionnel. Un décret présidentiel a ensuite nommé ses 11 membres ainsi que son bureau. Le CNT a également adopté, le 26 janvier 2024, une loi organique concernant l'Agence nationale de

gestion des élections (ANGE). Le 29 janvier 2024, un décret présidentiel a été promulgué pour nommer les membres et le bureau de l'ANGE.

Après sa mise en place au niveau central, l'ANGE a procédé à l'installation de ses démembrements dans les 23 provinces, 115 départements et 422 communes du Tchad. L'agence a ensuite fixé la date du scrutin présidentiel au 6 mai 2024, suivie de la date des élections législatives et locales, prévues pour le 29 décembre 2024.

La loi portant code électoral, adoptée le 22 février 2024, introduit plusieurs modifications importantes par rapport au code précédent, notamment ne ce qui concerne les critères d'éligibilité. Elle fixe l'âge minimal pour les candidats à la présidence à 35 ans, à 25 ans pour les élections législatives, à 35 ans pour les sénatoriales, et à 21 ans pour les élections locales. Cette loi révisé également la durée des mandats pour les différents scrutins et autorise les candidatures indépendantes pour les élections présidentielle, législatives et sénatoriales. Toutefois, la condition requérant 24 000 signatures d'électeurs répartis sur 12 provinces, avec un minimum de 2000 signatures par province, rend la candidature indépendante à la présidentielle particulièrement complexe. De plus, les dépôts de candidature pour l'élection présidentielle doivent être effectués auprès du Conseil constitutionnel, l'organe judiciaire suprême dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, ce qui limite les possibilités de contestation pour les candidats.

Le nouveau code électoral introduit des représentants des Tchadiens de l'étranger à l'Assemblée nationale et modifie les délais pour l'organisation des différents scrutins. Cependant, ce code marque un recul en matière de transparence, notamment en supprimant l'obligation d'afficher les résultats du bureau de vote après le dépouillement, ainsi que celle de remettre une copie du procès-verbal ou de la fiche de résultat à chaque représentant de candidat. De plus l'affichage des résultats bureau de vote par bureau de vote n'est pas indiquée.

En ce qui concerne la représentation des femmes, le code se contente d'exiger 30 % de femmes sur les listes électorales pour les scrutins à plusieurs sièges, sans préciser leur positionnement sur ces listes, abrogeant ainsi les dispositions précédentes qui le stipulaient. Toutefois, la loi organique mettant en place le parlement rétablit ces dispositions.

Le code ne précise pas non plus les modalités pratiques d'observation électorale, laissant un vide juridique concernant les observateurs nationaux et internationaux. La procédure d'accréditation ne prévoit aucun recours juridique pour les organisations dont l'accréditation serait refusée. Toutefois, le PNUD a contribué à l'élaboration, pour chaque scrutin, d'un guide destiné aux observateurs, précisant les conditions d'accréditation et quelques règles à suivre pour l'observation des élections.

Fichier électoral : révisions, défis et perspectives pour une gestion plus inclusive

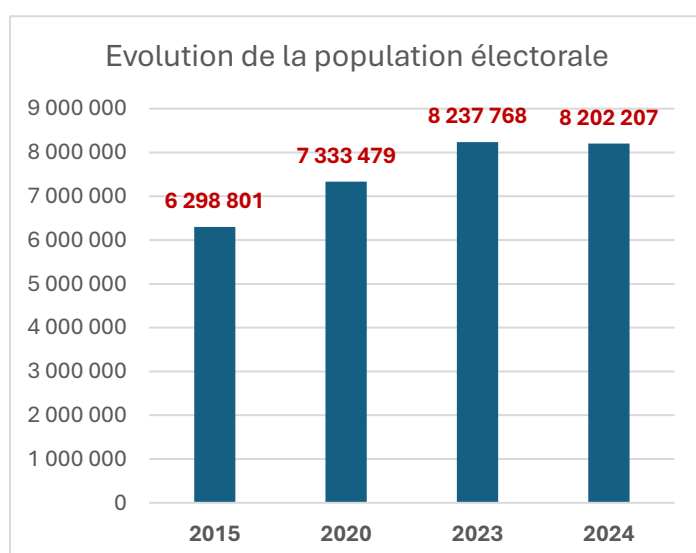
L'ANGE a décidé de ne pas réviser le fichier électoral en raison de contraintes de délais. Les listes électorales ont été affichées dès le 05 mars 2024 sur l'ensemble du territoire, afin de

respecter le délai légal de deux mois avant le jour du scrutin présidentiel. Les électeurs avaient ainsi la possibilité de faire des vérifications et de demander des corrections le cas échéant.

Le fichier électoral date de 2015. Il a connu deux révisions, la première en 2020 et la seconde en 2023, avant le référendum. Lors de l'enrôlement de 2023, il y a eu des plaidoyers pour un enrôlement par anticipation des jeunes en âge de voter en 2024. Mais ceux-ci ont été infructueux et ce fichier a tout de même été utilisé pour l'élection présidentielle de mai 2024.

L'audit réalisé en 2020 avait recommandé une mise à niveau du système de gestion des données du fichier électoral. Cette recommandation a été mise en œuvre par les deux opérateurs qui ont procédé aux révisions de 2020 et 2023.

La révision de 2023, qui a eu lieu durant la saison des pluies, a offert aux potentiels électeurs la possibilité de s'enregistrer en deux phases dans deux zones différentes, bénéficiant d'une répartition améliorée des kits d'enrôlement (2475 au total) et des équipes. Cependant, cette période a été affectée par les contraintes liées à la saison des pluies.



Les chiffres d'enrôlement de 2023 révèlent un total de 8 237 768 électeurs inscrits. À titre de comparaison, le fichier électoral comptait 6 298 801 électeurs en 2015 et 7 333 479 en 2020. Après correction des doublons, l'augmentation nette est de 904 289 électeurs, ce qui correspond à un taux de réalisation de 90% de l'objectif fixé à 1 million de nouveaux électeurs. Le taux d'accroissement depuis 2020 est de 12,33%.

À la suite de l'affichage des listes électorales de 2024 et du retrait des électeurs résidant au Soudan en raison de la crise qui frappe ce pays, tel que signalé par l'ANGE, le fichier électoral compte désormais 8 202 207 électeurs, marquant une baisse de 0,4%. Mis en place il y a dix ans, ce fichier nécessite impérativement une refonte pour répondre aux normes actuelles et assurer une plus grande inclusivité. Par ailleurs, rendre ce fichier accessible aux populations et aux différentes parties prenantes du processus électoral demeure un défi majeur.

Contexte et défis de l'organisation des élections de 2024

>> Focus sur l'élection présidentielle

L'ANGE a publié, le 26 février 2024, un chronogramme pour l'organisation de l'élection présidentielle, fixant la date du scrutin au 06 mai 2024. La publication de ce chronogramme,

qui concernait uniquement l'élection présidentielle, révélait une volonté de régler dans les plus brefs délais la question de la légitimité du Président de la République.

L'organisation et la gestion de cette élection présidentielle, constituait un véritable défi d'un point de vue opérationnel et financier pour le nouvel organe de gestion des élections. Après le recrutement des 115 membres provinciaux permanents, l'ANGE a procédé au recrutement de plus de 6561 membres temporaires pour mener les opérations électorales sur l'ensemble du territoire comme prévu dans la loi organique la mettant en place.

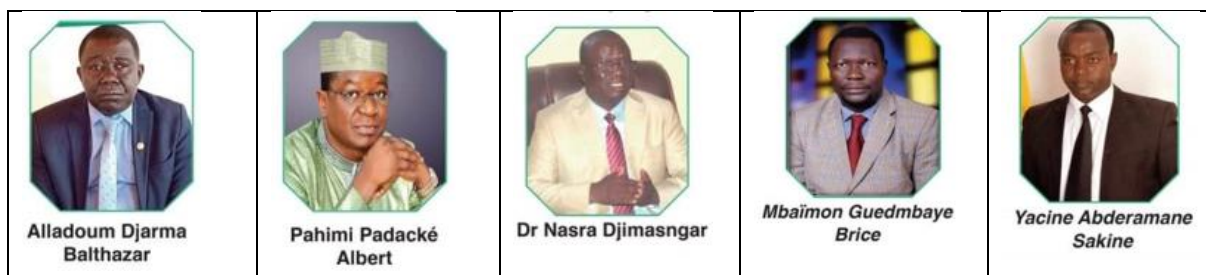
Les candidatures à l'élection présidentielle

La mobilisation politique au Tchad a continué malgré un contexte sécuritaire instable à la suite des tristes événements des 27 et 28 février 2024. Le 2 mars, Mahamat Déby Itno, président de la transition, a accepté d'être candidat à la présidence sous la bannière de la nouvelle "Coalition pour le Tchad Uni", qui regroupe au moins 230 des 260 partis politiques et organisations de la société civile enregistrés. Le lendemain, le parti d'opposition "Les Transformateurs", dirigé par le Premier ministre Succès Masra, a également annoncé la candidature de son leader à l'élection présidentielle. Ces candidatures de deux figures clés du gouvernement sont inédites.

Le 24 mars 2024, conformément au calendrier établi par l'ANGE, le Conseil constitutionnel a publié la liste définitive des candidats pour l'élection présidentielle prévue le 6 mai 2024, via sa décision n°005/CC/2024. Sur les 20 dossiers soumis entre le 6 et le 15 mars 2024, 10 ont été jugés irrecevables et 10 recevables, répondant aux conditions d'éligibilité. La majorité des dossiers irrecevables l'étaient en raison de documents d'état civil non conformes. Ce problème, qui ne peut être entièrement imputé aux candidats, souligne la nécessité de renforcer le système d'état civil, de vulgariser le cadre légal qui régit sa gestion et la production des documents, et de mieux former les acteurs politiques sur les procédures de dépôt de candidature.

Les candidats retenus pour l'élection présidentielle 2024

 Mahamat Idriss Déby Itno	 Lydie Beassemda	 Masra Succès Assyongar	 Bebzouné Bongoro Théophile	 Mansiri Lopsékéré
--	--	--	---	--



Une campagne électorale pleine d'engagement

Les candidats en lice dont le Président, son Premier ministre et son prédécesseur et les 7 autres candidats après le démarrage de la campagne le 14 avril 2024 à N'Djamena ont tous investi les 22 provinces de l'intérieur du pays. Largement dominée par la coalition au pouvoir à travers les bureaux de soutien, des affiches multiples, et des meetings, la campagne a atteint une autre phase avec des piques d'attaque verbales entre le Président et son Premier ministre dans la zone sud. Ce qui a fait réagir l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE) à travers un communiqué rappelant les différents candidats au respect du code de bonne conduite et du code électoral. L'ANGE a également mis en garde les candidats sur la publication des résultats qui est exclusivement de son ressort.

Par ailleurs, les difficultés financières des 7 autres candidats ont été ressenties. À titre d'exemple, comme l'exige le code électoral en son article 137, l'ANGE a mis à disposition 200 panneaux d'affichages à raison de 20 panneaux par candidats pour la ville de N'Djamena qui malheureusement n'ont pas tous été utilisés par plusieurs candidats et un panneau dans chaque chef-lieu de département. Ceci révèle les défis financiers auxquels font face certains d'entre eux.

Par ailleurs, une faiblesse du cadre légal s'est invitée au débat de la campagne. Il s'agit de l'affichage des résultats devant les bureaux de vote. L'ANGE a dû faire un communiqué interdisant la prise de photo des procès-verbaux dans les bureaux de vote, arguant le respect du code électoral, qui en supprime l'affichage et n'autorise que la lecture à haute voix par le Président du bureau de vote au terme du dépouillement. Tous les candidats ont eu accès aux médias nationaux et il est bon de noter les efforts de l'autorité de régulation en la matière, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA). Cependant l'interdiction des émissions interactives demeurent un sujet de préoccupation.

Les résultats du scrutin

Les 05 et 06 mai 2024, les Tchadiens et Tchadiennes de l'intérieur et de la diaspora se rendaient dans les urnes pour élire celui qui tiendrait à la destinée de leur nation pour les 5 prochaines années. Ce scrutin organisé par l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE) qui s'est déroulé relativement dans le calme, a vu la proclamation de ses résultats provisoires par l'ANGE, le jeudi 09 mai 2024, soit trois jours après le vote et donnant pour vainqueur le

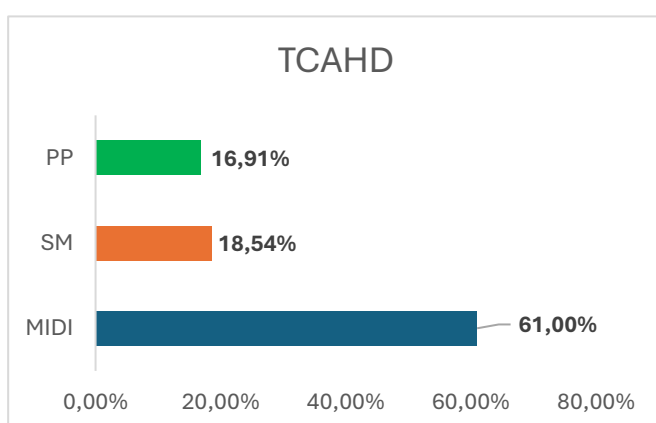
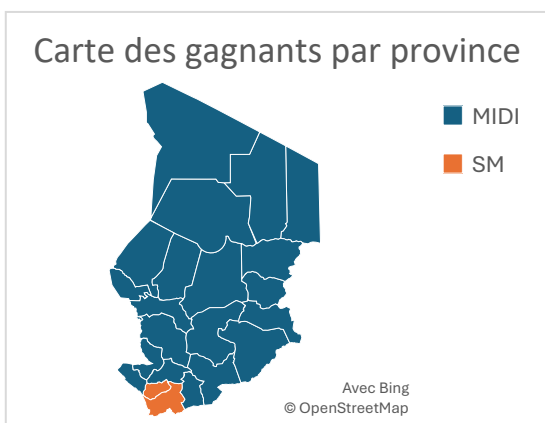
Président sortant de la transition avec 61,03% des voix suivi de son premier ministre Succès Masra (18,53%) et du 1er premier ministre de la transition Pahimi Padacke (16,91%).

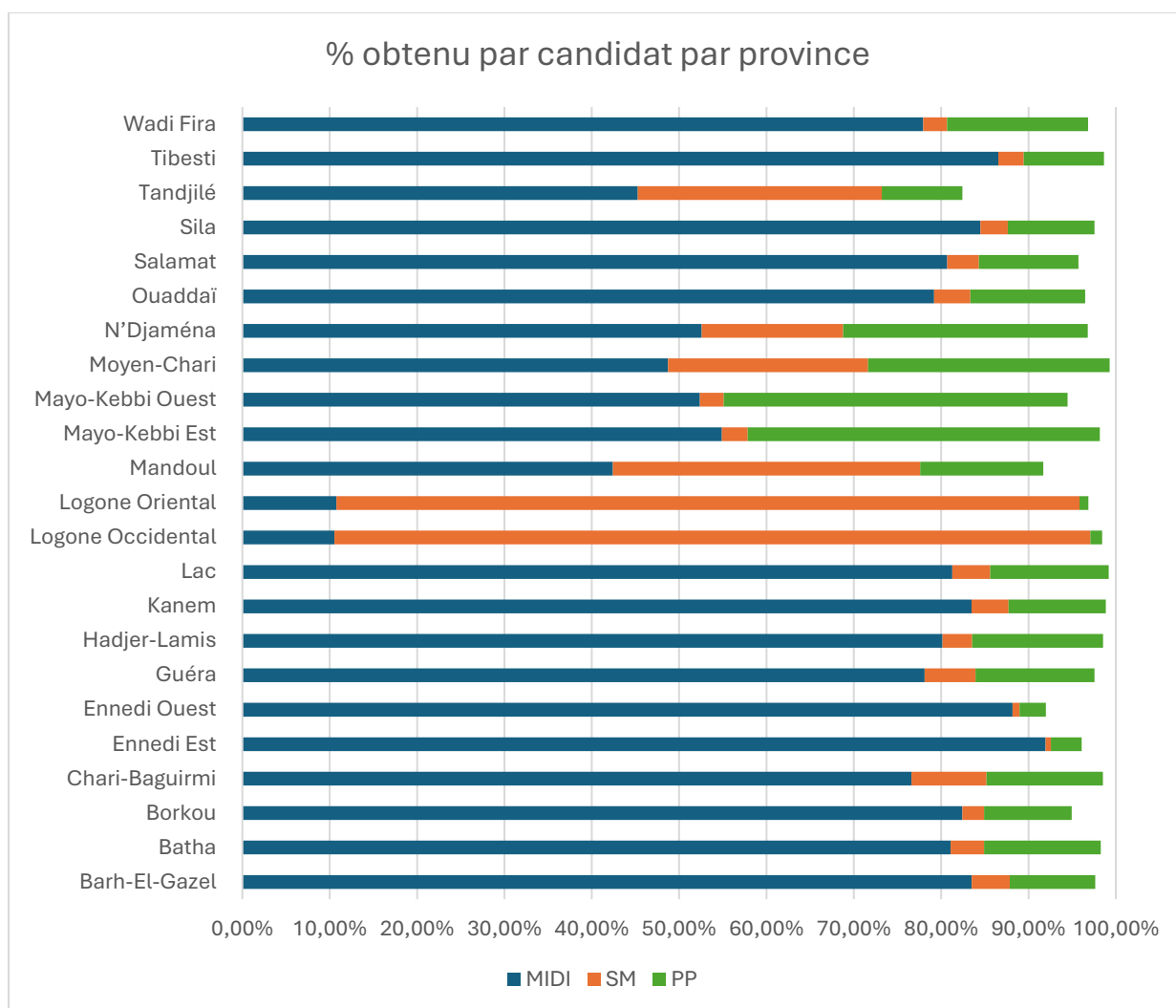
Ainsi, comme prévu par le code électoral, les 10 candidats en lice avaient 5 jours pour adresser des recours au Conseil Constitutionnel qui pour une fois a procédé à sa propre compilation des résultats à la suite d'une collecte des procès-verbaux par environ 300 délégués déployés sur l'ensemble du territoire.

A la date du 14 mai 2024, le Conseil constitutionnel a enregistré 3 recours dont un considéré fort clos, un sollicitant un recours en annulation partielle dans 5 provinces du candidat Pahimi Padacke et un autre en annulation totale du scrutin du candidat Succès Masra motivé par 12 points présentés et sur la base de son propre décompte de voix.

Ainsi, sur certains éléments relatifs aux opérations électorales, le Conseil constitutionnel s'est déclaré incompétent et sur la majorité des points de recours, a décidé de leur rejet.

Enfin, le Conseil constitutionnel a considéré que **les irrégularités constatées par les candidats ne sont pas de nature à entacher la régularité de l'ensemble des opérations de vote**, et a proclamé le Mahamat Idriss Deby vainqueur de l'élection présidentielle avec **61%** des voix. Il est suivi par ses 2 Premiers ministres, Succès Masra (**18,54%**) et Albert Pahimi Padacké **16,93%** avec un taux de participation de **75,89%**.





En résumé

Nombre inscrits	Nombre votants	Bulletins nuls	% Bulletin Nuls	Suffrage exprimé	Taux Participation
8 202 207	6 215 244	23 463	0,38%	6 191 781	75,89%

Pour cette élection présidentielle le nombre d'électeurs inscrits sur le fichier électoral était de **8 202 207** pour un total de **26 997** bureaux de vote. Ce chiffre à la hausse par rapport à celui communiqué par l'ANGE (**26 536**), prend en compte les **461** bureaux de vote des Forces de défenses et de sécurité.

L'élection a enregistré en tout **6 215 244 votants**. Soit un taux de participation de **75,78%**. Ce taux de participation est supérieur à celui du référendum (**62,85%**) et de l'élection présidentielle de 2021(**64,81%**). Au niveau des 23 provinces, ce taux de participation varie entre **69,20% (Province Tandjilé)** et **97,47% (Province de l'Ennedi-Est)**. Il faut noter que la Tandjilé avait voté NON au référendum constitutionnel.

Le nombre de bulletins nuls est fortement en baisse. En effet le nombre de bulletins nuls est passé de 265 445 (5,12%) lors du référendum constitutionnel à **23 463 (0,38%)**. Ce qui révèle une meilleure compréhension du processus de votation par les électeurs.

Les trois candidats ayant obtenus les meilleurs scores, représentent plus de **96%** des suffrages exprimés. Aucun des sept autres candidats n'a pu franchir le seuil de 1%. La seule femme candidate, Lydie Beassemnda, vient à la quatrième position avec **0,96%** des voix.

Le candidat MIDI¹ (**61% des voix**) a fait ses meilleurs scores dans les provinces du Nord (Ennedi-Est, Ennedi-Ouest, Borkou et Tibesti) et gagné dans 21 provinces et 3 zones de la diaspora.

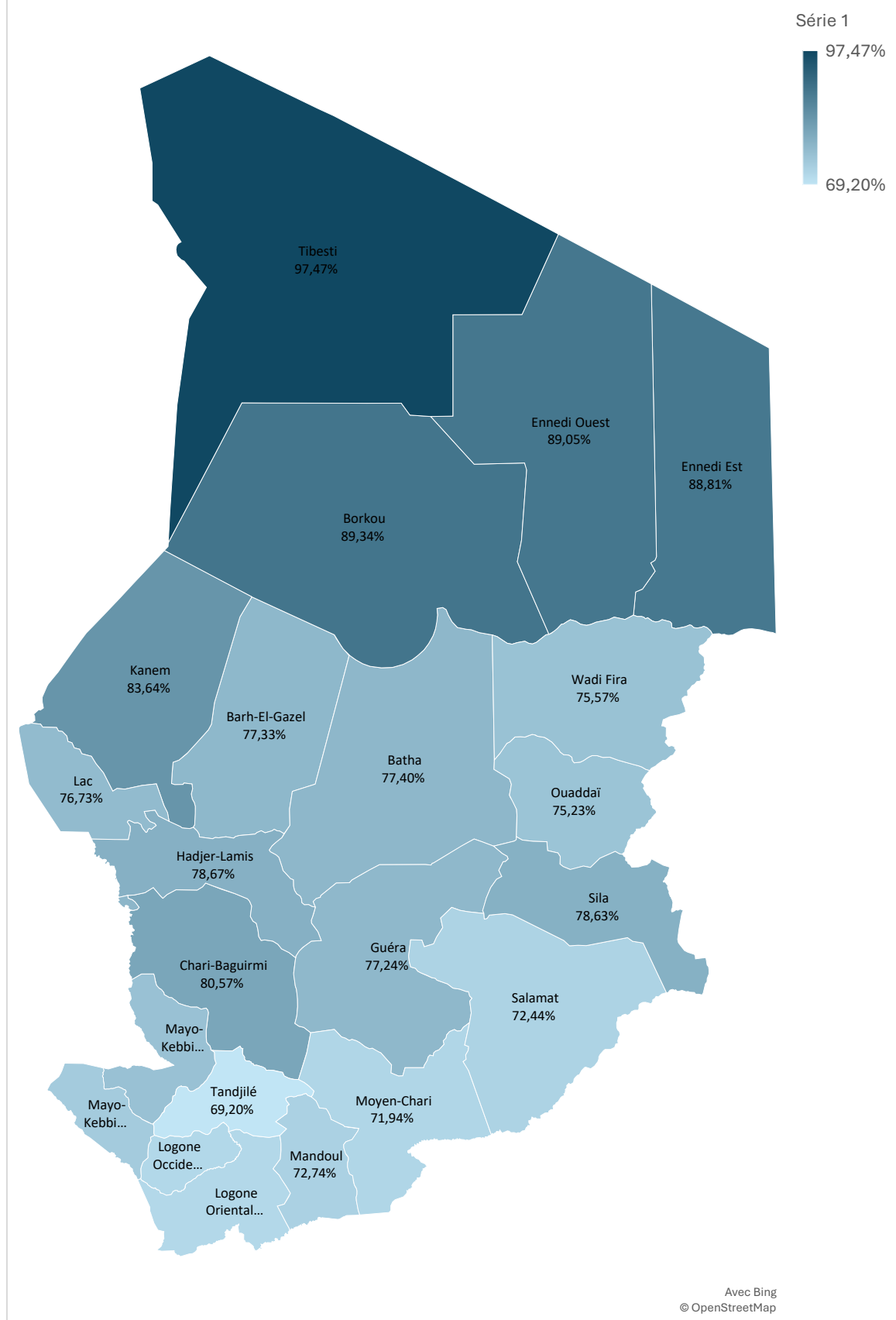
Le candidat SM² a quant à lui obtenu deux provinces et une zone de la diaspora (Amérique).

¹ Mahamat Idriss Debi Itno

PP : Pahimi Padake

² SM : Succès Masra

Taux de participation par province



>> Focus sur les élections législatives, provinciales et communales

L'ANGE a publié, le 21 août, le chronogramme des élections législatives et locales, fixées au 29 décembre 2024, pour une tenue simultanée des élections législatives, provinciales et communales.

Listes définitives des électeurs

Lors de l'élection présidentielle de mai 2024, les listes électorales définitives comptaient **8 202 207** électeurs, répartis dans **26 536** bureaux de vote, dont **90** bureaux dédiés à la diaspora.

Pour les élections couplées du 29 décembre, le total des électeurs inscrits a légèrement augmenté pour atteindre **8 204 830** électeurs, avec **8 173 058** électeurs de l'intérieur et **31 772** électeurs de la diaspora. Ces électeurs étaient répartis dans **26 707** bureaux de vote, **dont 90 bureaux pour les électeurs de la diaspora.**

Publication des listes provisoires des candidats : entre réactions et arbitrages judiciaires

L'annonce, le 12 novembre 2024, de la liste provisoire des candidats aux élections législatives, provinciales et communales prévues pour le 29 décembre 2024 par l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE) a suscité de vives réactions. Parmi les décisions marquantes, le rejet des candidatures de sept personnalités influentes du parti au pouvoir, dont le Secrétaire Général du MPS, Mahamat Zen Bada, a particulièrement retenu l'attention. Ce rejet, pour au moins cinq d'entre eux, s'explique par des condamnations pénales antérieures, notamment à des peines de prison ferme.

Processus de recours : un cadre légal strict

Les candidats aux législatives disposaient de cinq jours pour déposer leurs recours auprès du Conseil constitutionnel, tandis que ceux des élections locales avaient dix jours pour saisir les tribunaux de grandes instances. En cas de rejet, ces derniers pouvaient faire appel devant la Cour suprême, qui avait dix jours pour statuer.

Décisions du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême

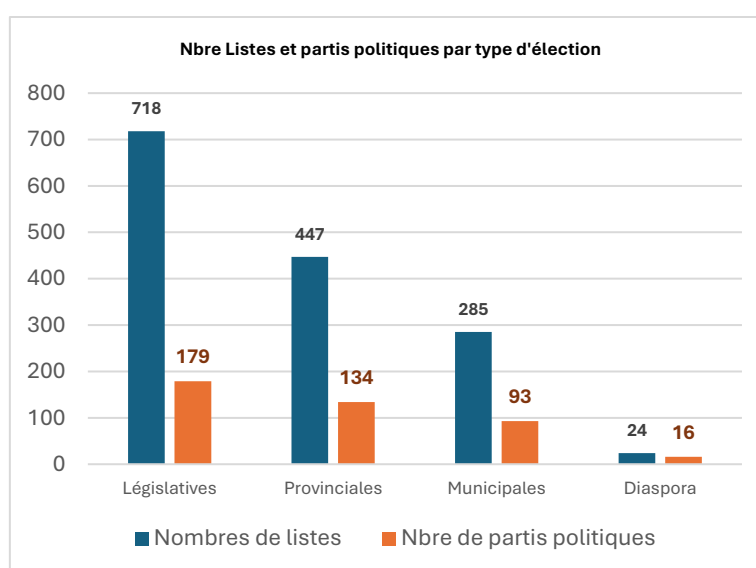
Le 26 novembre 2024, le Conseil constitutionnel a rendu publique la liste définitive des candidats aux élections législatives après un examen approfondi des recours. Ces derniers portaient principalement sur le non-respect des sièges à pourvoir, des contestations de candidatures pour des motifs liés à des condamnations pénales ou des irrégularités administratives. Le Conseil a repêché deux figures notables : Mariam Djimet Ibet, ancienne maire de N'Djamena, ayant bénéficié d'un non-lieu et d'une relaxe, et Wang Laouna Foullah, également non condamné de manière définitive. Toutefois, il a confirmé le rejet des candidatures des cinq autres cadres du MPS, y compris celle de son Secrétaire Général.

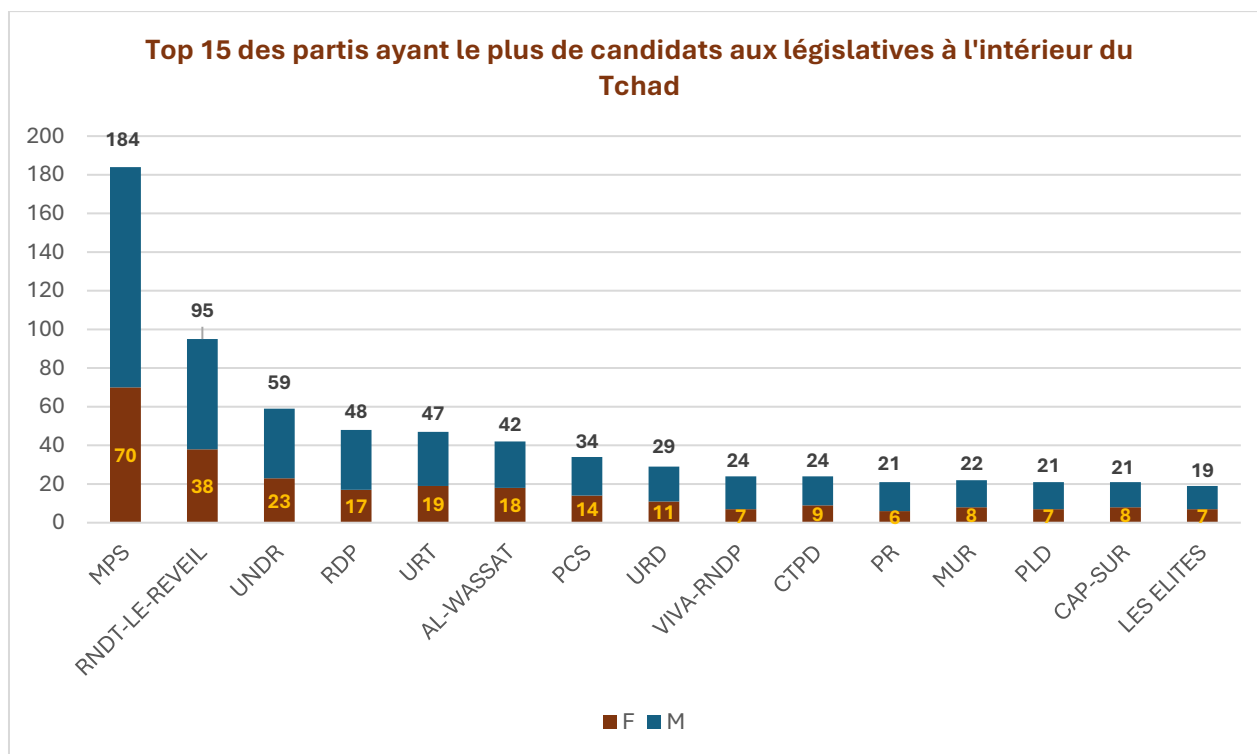
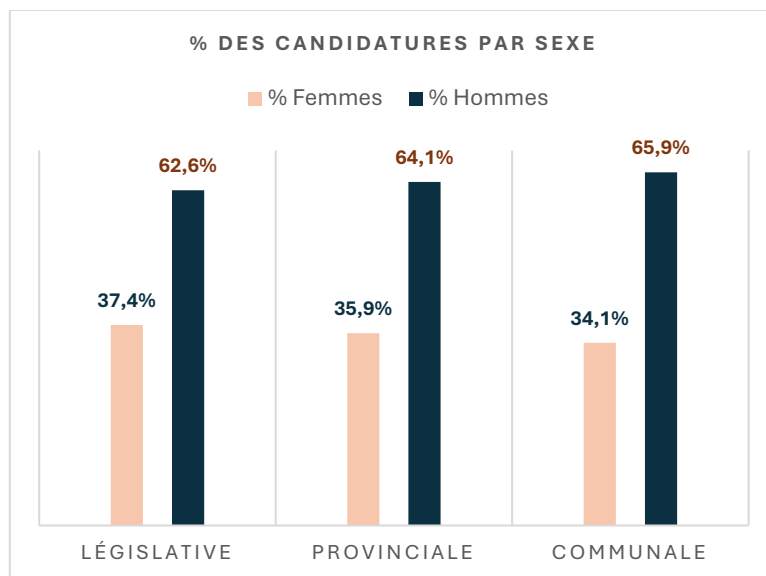
Le lendemain, 27 novembre, la Cour suprême a publié sa décision sur les listes définitives des candidats aux élections provinciales et communales. Elle a statué sur plus de 5 130 candidats aux élections communales, composées de listes d'au moins 18 personnes, et sur plus de 1 300 candidats aux élections provinciales.

Quelques statistiques sur les candidatures

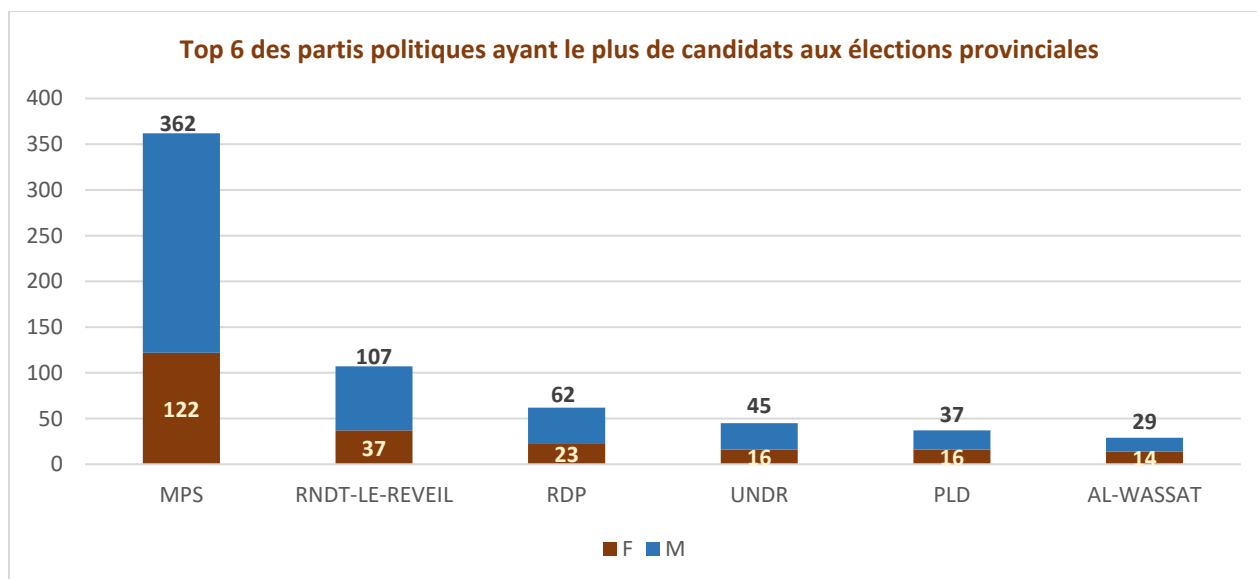
Les données des candidatures aux trois élections révèlent les éléments importants ci-après :

Pour les élections législatives, 184 partis politiques ont soumis un total de 718 listes de candidats, représentant 1 328 candidats, dont 497 femmes (soit 37,4%). Sans surprise, le MPS (Mouvement Patriotique du Salut) se distingue par sa couverture totale, avec 188 candidats pour les 188 sièges, ce qui représente un taux de couverture de 100% des 128 circonscriptions électorales. Dans 18 circonscriptions à un siège (soit 9,57% des sièges), le MPS se retrouve en compétition sans opposition, lui garantissant de facto près de 10% des sièges de la future Assemblée Nationale avant même le scrutin. Parmi les principaux concurrents, le RNDT-LE-REVEIL, dirigé par l'ancien Premier Ministre Pahimi Padacké, se positionne avec 95 candidats, suivi par l'UNDR de l'ancien Premier Ministre de la Transition et actuel Médiateur de la République, Saleh Kebzabo. Concernant la représentation féminine, le parti AL-WASSAT se démarque avec la proportion la plus élevée de femmes candidates, atteignant 43%, devant le RNDT-LE-REVEIL (40%) et le MPS (38%). Ces chiffres mettent en lumière une dynamique positive en faveur de la parité, bien que des efforts restent nécessaires pour atteindre une égalité plus représentative.

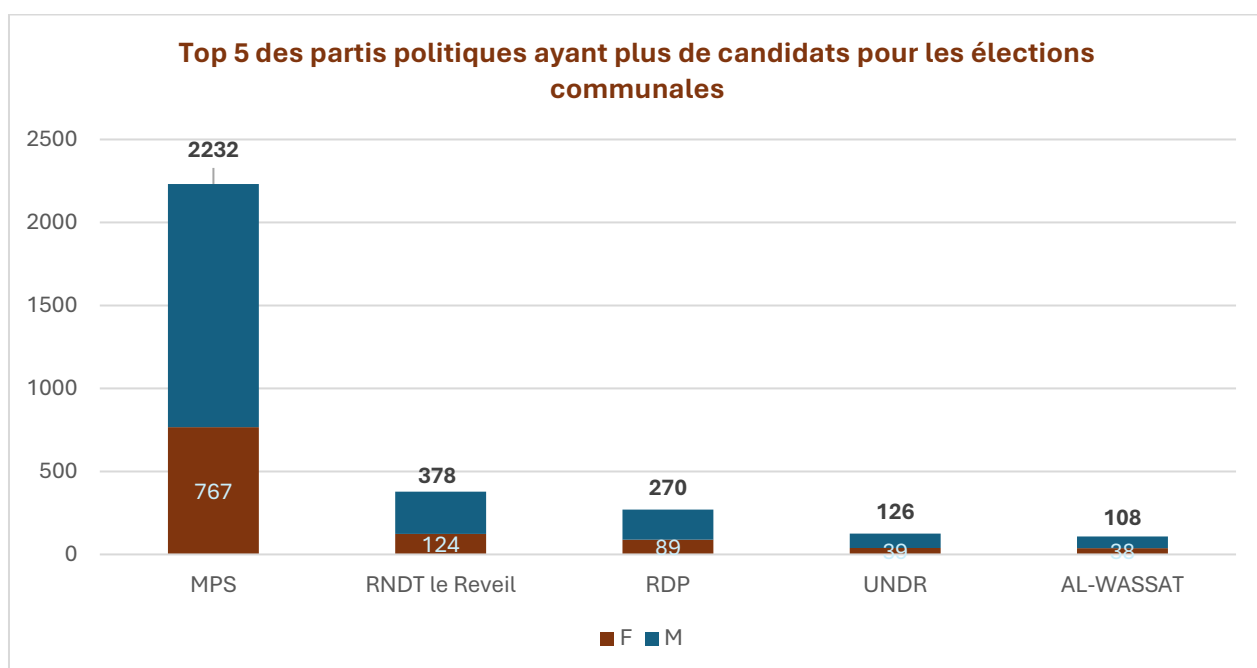




L'engouement pour les élections provinciales semble limité parmi les partis politiques. Sur les 323 partis politiques enregistrés, Seulement **134** partis ont présenté des listes, totalisant **447** listes de candidats pour les élections provinciales. Cela représente **1282** candidats, dont **460 femmes (35,88%)**, qui ont compéti pour les **362** postes de conseillers provinciaux répartis dans les 23 provinces. Pour la ville de Ndjamena, 20 conseillers seront élus, à raison de deux conseillers par arrondissement. Pour les 114 autres départements, 3 conseillers seront élus par département. Le MPS se distingue une fois de plus par sa couverture totale, alignant 362 candidats, soit une couverture de 100% des circonscriptions. Il est suivi par le RNDT-LE-REVEIL, avec 107 candidats pour 37 circonscriptions, le RDP, avec 62 candidats pour 23 circonscriptions, et l'UNDR, avec 45 candidats pour 15 circonscriptions. À noter que dans les 33 circonscriptions, le MPS a présenté des candidatures uniques.



L'engagement des partis politiques pour les élections communales est particulièrement limité. Au total, 96 partis politiques et regroupements de partis politiques se sont engagés dans cette compétition, présentant 297 listes, soit 5346 candidats, dont 1822 femmes (34%). Ces candidats se disputaient les sièges de 124 communes urbaines, chaque liste comportant 18 candidats par commune. À l'instar des deux autres élections, le MPS a aligné des candidats dans l'intégralité des 124 communes, soit 2232 candidats. En comparaison, son principal rival pour ces élections, le RNDT-LE-REVEIL, a présenté des listes dans seulement 21 communes urbaines. Cela souligne une disparité significative en termes de présence sur le terrain.



Du déroulement de la campagne

Dans l'ensemble, la campagne s'est déroulée dans un climat relativement calme sur l'ensemble du territoire. Cependant, un intérêt plus marqué a été observé à l'intérieur du pays par rapport à Ndjamena, en particulier dans les provinces constituant des bastions du RNDT-Le-Réveil et de l'UNDR.

Scrutin du 28 et 29 décembre 2024

- **Le vote des nomades**

Tenant compte de la réalité de certaines populations tchadiennes, le code électoral depuis plusieurs années prend en compte la contrainte de la mobilité de certaines populations en particulier les éleveurs qui se déplacent avec leurs troupeaux du Nord vers le sud et vice versa en fonction des saisons. Ainsi, pour permettre à ces populations de voter, l'ANGE a mis en place des 601 bureaux de vote itinérants destinés à ces nomades. Il faut noter que les nomades votent pour leur localité d'attache.

- **Le vote des forces de défenses et de sécurité (FDS)**

Le vote des forces de défense et de sécurité est inscrit dans le code électoral et constitue un véritable défi dans sa mise en œuvre en raison de la confidentialité autour de la liste des électeurs des FDS. Les bureaux de vote des FDS n'ouvrent que la veille du jour du scrutin pour leur permettre d'assurer la sécurité du vote le lendemain. La loi autorise l'ouverture des bureaux de vote uniquement à l'extérieur des camps militaires (à au moins 500m).

Le vote des FDS a vu une relative mobilisation des hommes de troupe et leurs officiers supérieurs. L'on a noté que dans certaines casernes, les militaires ont souhaité disposer de plus de bureaux de vote pour faciliter la fluidité du déroulement du scrutin.

- **Le vote de la diaspora**

Les électeurs de la diaspora ne votent que pour l'élection des 4 députés de leur zone respective. Ainsi il s'agit d'élire les députés de la zone Afrique, Europe, Amérique et Asie. Les électeurs de la diaspora votent sur deux jours. C'est-à-dire les 28 et 29 décembre 2024. Au total, comme pour l'élection présidentielle, 31 772 électeurs sont attendus dans 90 bureaux de vote repartis dans les 15 pays ci-après : Cameroun, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Équatoriale, Bénin, Burkina Faso, Nigeria, Algérie, Égypte, Canada, USA, Arabie Saoudite, Turquie, Belgique et France.

- **Une organisation assez bonne et appréciable**

Dans l'ensemble, l'on note une assez bonne organisation du scrutin avec un déploiement effectif du matériel électoral dans les bureaux de vote. Les bureaux de vote ont pour la plupart, respecté les principes édictés par le code électoral. Notamment la présence des membres de bureaux de vote, du matériel électoral, des listes électorales et des autres documents pour un bon fonctionnement de ceux-ci. Une présence assez discrète des FDS pour sécuriser les lieux de vote a été aussi observée.

- **Un Respect effectif de la fin de la campagne**

Les partis politiques ont effectivement respecté la fin de la campagne électorale arrêtée pour le vendredi 27 décembre 2024. Aucune action de propagande n'a été observée les 28 et 29 décembre 2024.

- **Pas de coupure d'Internet**

Aucune coupure d'Internet n'a été rapportée sur l'ensemble du territoire national. L'accès aux réseaux sociaux n'a fait l'objet d'aucune restriction. Ce qui constitue un acquis, vu qu'il en était de même pour le référendum constitutionnel et l'élection présidentielle.

- **Une participation relativement faible comparée à la présidentielle**

La campagne électorale dans la capitale, laissait entrevoir un faible engouement des électeurs dans celle-ci. Ainsi, sans surprise, l'on note une participation relativement faible dans la capitale. Cependant, cette tendance pourrait être différente dans certaines localités de l'intérieur du pays. Toutefois, les électeurs de Ndjama représentant plus de 13% de la population électorale, cela a eu un impact sur le taux de participation au niveau national.

A ce titre il est important de noter le boycott de ces 3 scrutins par le parti des Transformateurs sorti 2ème de l'élection présidentielle, la coalition politique du GCAP (15 partis politiques) et la plateforme Waki-Tama. Des banderoles invitant à ne pas voter ont été aperçus dans certains arrondissements de la ville de N'Djama.

Les taux de participation annoncé par l'ANGE sont de **51.6%** pour les élections législatives et provinciales et **50.41%** pour les élections communales.

- **Quelques incidents durant le vote**

Au terme des deux journées de vote, l'on note que bien que le matériel électoral soit arrivé à temps dans les chefs-lieux de provinces puis les départements et les sous-préfectures, certains bureaux de vote ont connu quelques défis relatifs à leur disponibilisation à temps. Cela s'explique en grande partie, par un dysfonctionnement au sein de certains démembrements provinciaux, départementaux et sous-préfectoraux de l'ANGE. Ces dysfonctionnements se sont ressentis avec acuité dans certains arrondissements de la capitale N'Djama. Notamment dans le 3ème arrondissement, le 8ème arrondissement et le 7ème arrondissement. Il s'agissait entre autres, d'absence de listes d'émargement et de procès-verbaux, de défaut d'affichage des listes des électeurs, d'absence des lampes solaires prévus pour le dépouillement après clôture du scrutin, etc.

Résultats définitifs des élections du 29 décembre 2024

Le samedi 11 janvier 2025, l'ANGE a rendu public les résultats provisoires des élections législatives, provinciales et communales qui se sont tenues le 29 décembre 2024. Ces résultats confirment une domination relativement importante du parti au pouvoir (MPS) au sein de la future Assemblée nationale et des conseillers provinciaux et communaux en charge de la gestion des provinces et des communes.

À la suite de la proclamation des résultats provisoires des élections législatives, provinciales et communales, le Conseil constitutionnel a reçu 243 requêtes, tandis que la Cour suprême en a reçu 227. Ces recours étaient liés à des litiges électoraux impliquant des candidats, des partis politiques et des regroupements politiques. Lors de l'analyse des recours, le Conseil constitutionnel, chargé des litiges relatifs aux élections législatives, a invalidé plus de 2000 procès-verbaux de bureaux de vote après vérification. De son côté, la Cour suprême a rectifié les chiffres des résultats compilés et a sanctionné les procès-verbaux entachés d'irrégularités dans le cadre des élections provinciales et communales.

Malgré ces ajustements, la majorité des recours ont été rejetés, confirmant ainsi les résultats provisoires de l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE). Les juges électoraux ont estimé que les requêtes rejetées ne portaient pas atteinte aux élections ni ne nécessitaient de recomptage des voix, de nouvelles élections ou des mesures contre la fraude. Il s'agissait plutôt de rectifications mineures.

- **Élections législatives**

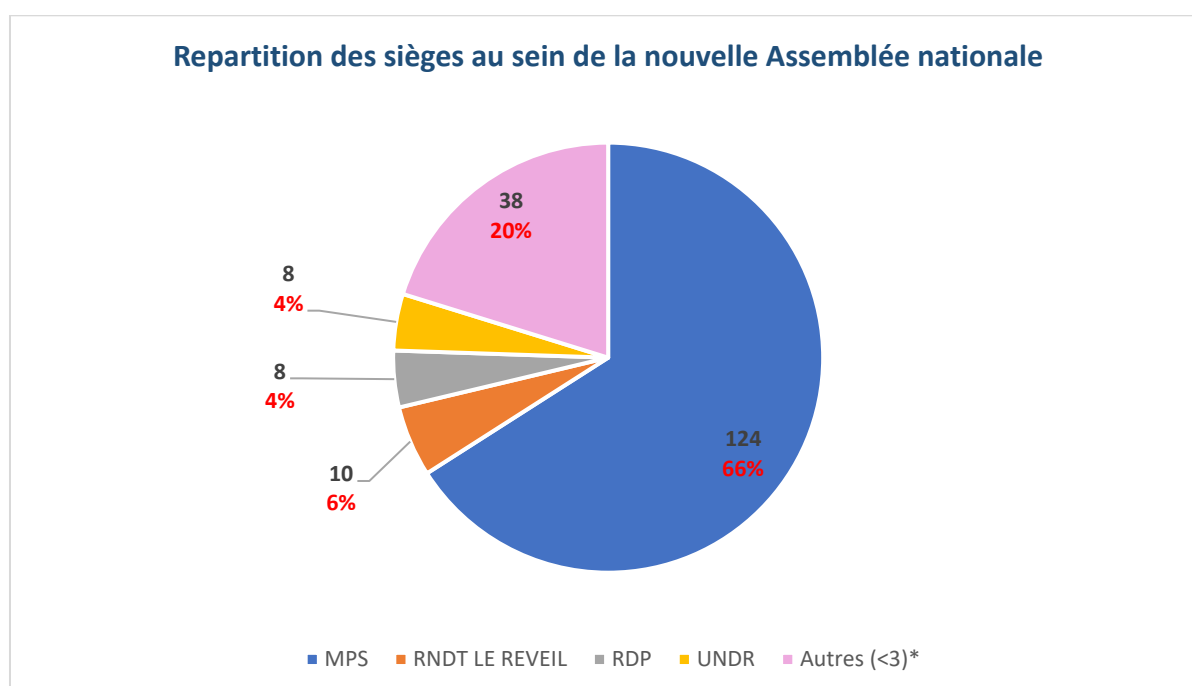
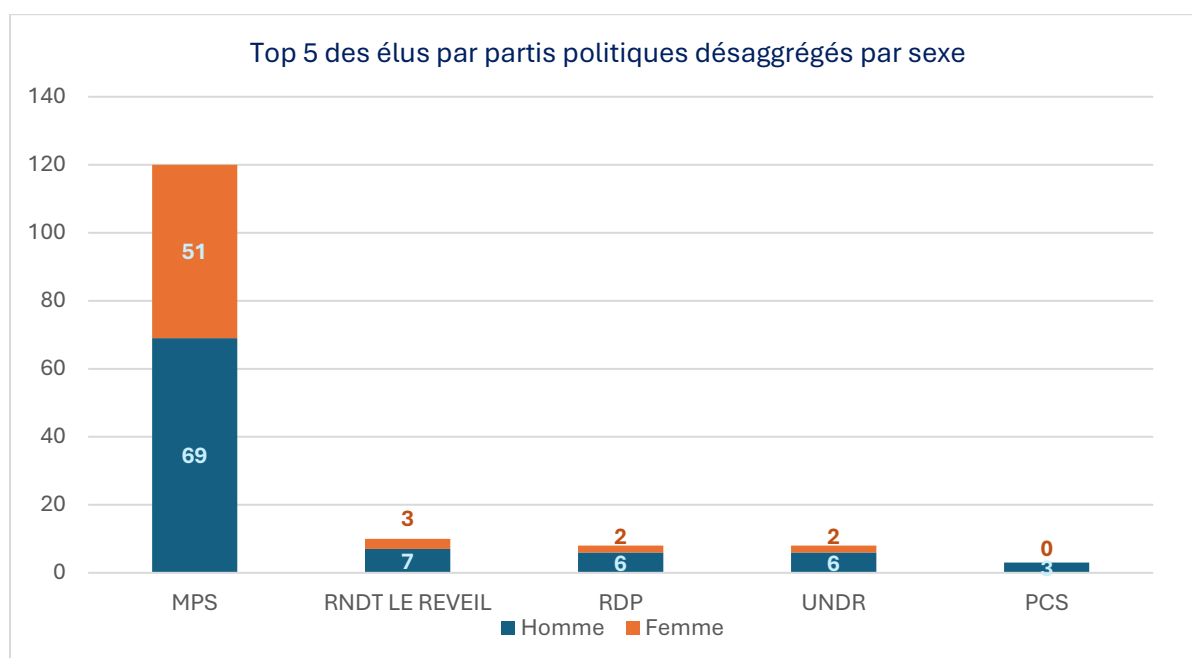
Le nouveau parlement comprendra environ une quarantaine de partis politiques.

PP/RP	Nombre de sièges obtenus
MPS	124
RNDT LE REVEIL	10
RDP	8
UNDR	8
PCS	3
MPTR	2
PLD	2
Partis politiques ayant obtenu 1 siège	38
TOTAL	188

Répartition par sexe des élus aux élections législatives

	Élus de l'Intérieur		Élus de la diaspora		Grand Total	
Hommes	122	66%	4	100%	126	67%
Femmes	62	34%	0	0	62	33%
TOTAL	184	100%	4	100%	188	100%

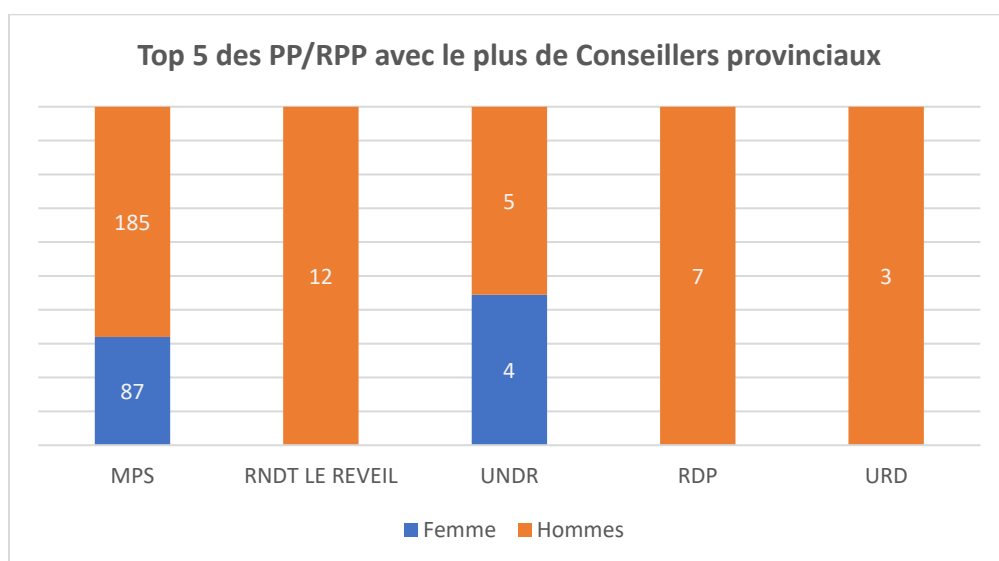
Classement des partis selon le nombre de candidats élus et par sexe



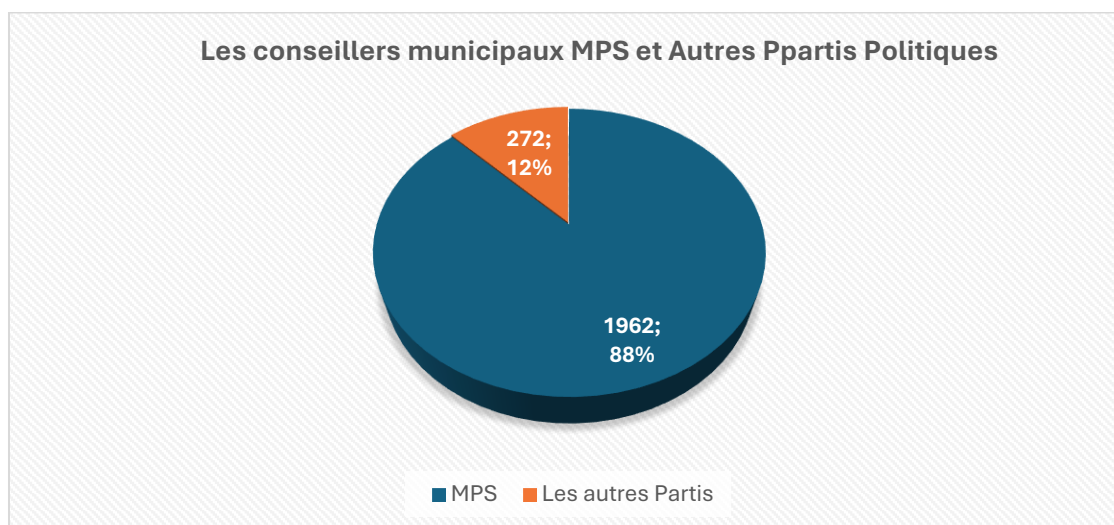
Autres : représente tous les partis ayant eu entre 1 et 3 sièges.

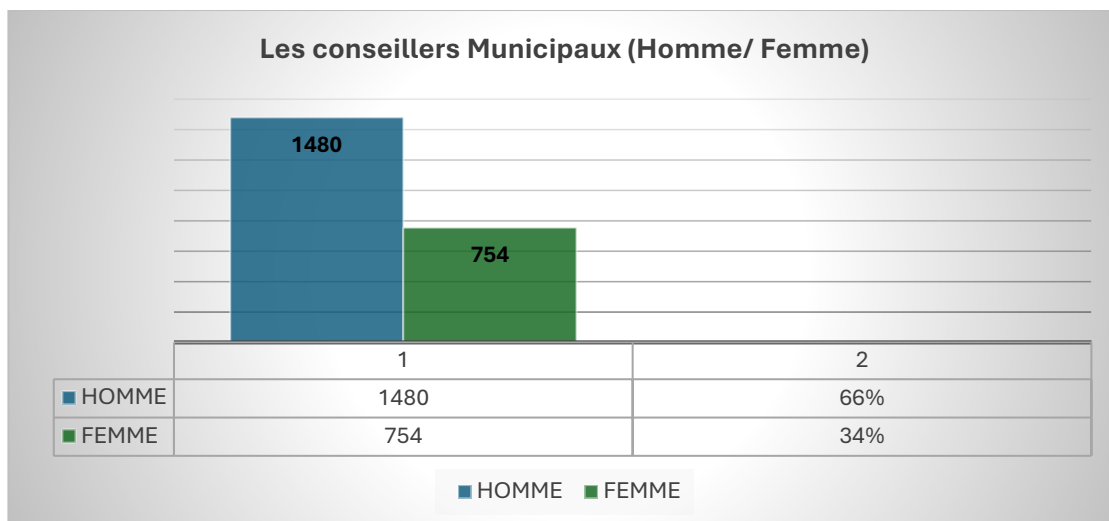
- **Élections provinciales**

PP/RPP	Femme	Hommes	Total
MPS	87	185	272
RNDT LE REVEIL		12	12
UNDR	4	5	9
RDP		7	7
URD		3	3
Partis politiques ayant moins de 2 conseillers	7	52	59
Total	98	264	362



- **Élections communales**





Observation électorale

Contrairement à l'élection présidentielle, où l'on a observé des difficultés d'accréditation de certaines organisations, l'on note une plus grande ouverture de l'ANGE, qui a pour les élections législatives, provinciales et communales accréditées 86 organisations internationales et plus de 106 d'organisations nationales parmi lesquelles l'on pourrait citer entre autres, la CEEAC et la CEMAC. Les organisations de la société civile appartenant à la plateforme de l'Alliance Citoyenne pour les Elections au Tchad (ACET), mise en place avec l'appui de EISA et financé par l'Union Européenne, ont toutes reçues leur accréditation et ont donc pu observer ces trois scrutins combinés.

Quelques éléments d'observation des observateurs

La mission d'observation de l'Alliance Citoyenne pour les Elections au Tchad (ACET), de la Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH) et de l'Observatoire des Associations sur le Processus Électoral au Tchad (OAPET) a observé l'ouverture des bureaux de vote dans 21 provinces du pays.

- Tous les bureaux de vote observés, étaient facilement identifiables.
- 71 % des bureaux observés ont affichés des listes électorales ; Cela a facilité l'accès des électeurs auxdits bureaux de vote ; 2.
- Ouverture des Bureaux de Vote : la mission a constaté que sur 787 bureaux observés, 30% ont ouvert à l'heure officielle. 47% ont connu un léger retard à l'ouverture, principalement en raison d'une insuffisance du nombre de membres des bureaux de vote et de l'absence de matériel électoral essentiel et 53% ont ouvert avec un grand retard.

Professionnalisation de l'ANGE dans la conduite des opérations électorales

Dès la mise en place de l'ANGE et de ses deux directions techniques, le projet a initié une série de discussions avec le nouvel organe de gestion des élections pour affiner les contours de l'appui à lui apporter. Ces discussions ont permis la mise à jour du plan de travail du projet pour l'année 2024 et une définition précise des besoins au niveau matériel, technique et financier de l'ANGE au regard du budget de l'élection présidentielle et celui des élections législatives et locales.

Ainsi, l'appui du PNUD s'est révélé déterminant pour l'effectivité de la tenue des deux scrutins à la date du 06 mai 2024 pour le premier et à la date du 29 décembre 2024 pour le second. Le PNUD, à travers le projet d'appui à la transition, a joué un rôle essentiel en apportant une assistance technique de haute qualité et un soutien opérationnel à l'ANGE, en veillant particulièrement à une planification minutieuse, une utilisation optimale des ressources disponibles et une mise en œuvre efficace et efficiente de la logistique électorale.

Au terme de ce processus électoral, l'on peut affirmer que cet appui a permis à l'ANGE de respecter le chronogramme des différents scrutins, de disponibiliser le matériel électoral à temps et de disposer d'un plan et des procédures logistiques efficaces.

Mise en place de normes et de procédures de travail efficaces : clés de succès dans la gestion des opérations logistiques

Grâce à une expertise approfondie en administration électorale, planification, logistique et systèmes d'information, le projet a joué un rôle clé dans la réussite des deux scrutins de 2024. En apportant un soutien technique substantiel à l'ANGE, il a permis d'optimiser la planification des opérations, de renforcer les capacités des équipes et d'assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle ainsi que des élections législatives, provinciales et communales. Cela a été rendu possible grâce au renforcement des capacités opérationnelles de l'ANGE, à la professionnalisation des pratiques logistiques et à la fourniture en temps voulu du matériel nécessaire.

- **Des capacités fonctionnelles de l'ANGE renforcées**

Le renforcement des capacités opérationnelles et fonctionnelles de l'ANGE a été au cœur de l'appui du PNUD. Grâce à la fourniture de 43 kits d'équipements informatiques (ordinateurs, logiciels et périphériques), de 23 onduleurs et de 63 multiprises, l'ANGE a pu optimiser ses processus de travail, améliorant ainsi la production des listes électorales et des documents de vote. L'aménagement des espaces de travail a été facilité par la mise à disposition de 28 tables de bureaux, 28 fauteuils et 115 chaises visiteurs, ce qui a permis d'améliorer la production des listes électorales et des documents de vote. Ce soutien matériel a également permis de rendre pleinement fonctionnels les 23 démembrements provinciaux et 4 unités des directions techniques au niveau central, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle de l'ANGE. En complément de ce matériel, le projet a soutenu la maintenance de trois imprimantes

d'imprimerie essentielles à la production en masse des documents électoraux, afin d'assurer une production continue et efficace. Grâce à ces interventions, l'ANGE a été en mesure de produire dans les délais les listes électorales, les bulletins de vote et les autres documents nécessaires au bon déroulement des deux scrutins de 2024.

- **Des pratiques logistiques professionnalisées pour l'organisation des scrutins**

L'appui d'un expert en logistique électorale a permis de professionnaliser les opérations de l'ANGE pour les scrutins de 2024. Grâce à l'optimisation de la chaîne logistique, de l'acquisition à la distribution du matériel électoral, le projet a assuré un déroulement fluide et efficace des opérations électorales, tant sur l'ensemble du territoire que dans les 15 représentations diplomatiques du Tchad. La formation de 76 membres clés de la chaîne logistique a renforcé les capacités opérationnelles de l'agence, améliorant la maîtrise des procédures et l'adaptation aux contraintes du terrain. Ces actions ont non seulement renforcé l'efficacité opérationnelle, mais ont aussi permis de réduire de plus d'un tiers le budget des opérations de l'ANGE, tout en respectant les délais des deux scrutins.

Cette professionnalisation a permis d'assurer la livraison du matériel nécessaire pour équiper près de 28 000 bureaux de vote, tant au Tchad qu'à l'étranger. Des innovations, telles que l'optimisation des emballages et l'identification claire des matériels en fonction du type d'élection, ont facilité la gestion logistique. La mise en place de procédures rigoureuses et la coordination de plus de 800 membres du personnel permanent et temporaire ont contribué à assurer la réussite des opérations électorales.

- **Une logistique électorale optimisée pour les scrutins de 2024**

La réussite de l'organisation des élections de 2024 a été largement tributaire d'une logistique électorale méticuleusement planifiée et exécutée. Le PNUD a coordonné une opération d'envergure internationale, garantissant la livraison rapide et sécurisée de plus de 2000 tonnes de matériel électoral à travers tout le territoire national et dans les 15 représentations diplomatiques du Tchad. Neuf vols cargos ont été affrétés pour transporter ces équipements essentiels, incluant des kits de bureau de vote standardisés, des documents électoraux sécurisés et du matériel de signalisation. Chaque étape de cette chaîne logistique, de la production à la distribution finale, a été optimisée afin d'assurer la disponibilité de tous les éléments nécessaires au bon déroulement des scrutins, dans les quantités requises et aux endroits précis. Cette performance logistique, alliant expertise pointue et organisation sans faille, a joué un rôle clé dans la bonne tenue du processus électoral dans les délais impartis.

L'appui du PNUD a permis à l'ANGE de déployer une logistique électorale efficace, assurant à chaque citoyen la possibilité d'exercer son droit de vote dans des conditions optimales. Cette réussite, fruit d'une collaboration étroite et d'innovations stratégiques, reflète une approche globale qui met le citoyen au centre de toutes les priorités, garantissant ainsi l'intégrité et l'inclusivité du processus électoral.

Défis et stratégie d'adaptation

L'appui à la mise en place du cadre juridique des élections reste une tâche complexe. Bien que le PNUD et ses partenaires techniques et financiers demeurent prêts à fournir une assistance technique dans l'élaboration des textes, il existe une certaine résistance de la part du Gouvernement concernant tout soutien dans ce domaine. Face à cette situation, le projet a concentré son action sur le plaidoyer auprès des acteurs clés, lors des sessions d'échanges avec ces derniers.

Il convient toutefois de souligner que le projet a mis un accent particulier sur la vulgarisation des textes de loi auprès des différentes parties prenantes de chaque processus électoral, le renforcement des capacités des institutions impliquées dans ces processus, la sensibilisation et la mobilisation citoyenne ainsi que l'appui logistique.

Répertoire des bureaux de vote actualisé

En l'absence d'une révision de la cartographie et du fichier électoral, l'ANGE a procédé, à partir du 5 mars, à l'affichage des listes électorales pour permettre aux électeurs de disposer d'un temps de vérification de leurs informations personnelles, signaler d'éventuels changements d'adresse et de déclarer les personnes décédées en vue de leur radiation. Ce processus, qui s'est déroulé sur plus de deux semaines, a également tenu compte des modifications du nombre maximal des électeurs par bureau de vote, réduit de 500 à 400.

Face à ces ajustements, l'ANGE a dû mettre à jour le répertoire des bureaux de vote établi en 2023. Le projet a donc apporté un appui technique pour l'élaboration de ce nouveau répertoire, qui prend en compte les bureaux de vote de l'intérieur du pays ainsi que ceux des Tchadiens de l'étranger.

Ce répertoire a joué un rôle clé dans la planification et l'organisation des élections. Il a permis à l'ANGE de mieux gérer la logistique et le déploiement des membres des bureaux de vote, aux partis politiques d'identifier et de déployer leurs représentants, et à la société civile de mener efficacement ses actions de sensibilisation et d'observation électorale. En renforçant la transparence du processus électoral, ce répertoire s'est révélé être un outil déterminant pour la réussite des élections.

Résultat 3 : Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels

- **Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections.**

Des OSC sur le terrain pour une mobilisation citoyenne massive

Une campagne de sensibilisation d'envergure a été menée pour encourager la participation active des populations à l'élection présidentielle ainsi qu'aux élections législatives et locales de 2024. Pour l'élection présidentielle, une dizaine d'organisations de la société civile (OSC) ont couvert 18 provinces, tandis que 23 OSC ont assuré une présence dans les 23 provinces pour les élections législatives et locales. L'objectif principal était d'informer les citoyens sur le processus électoral, leurs droits et devoirs, et de promouvoir une participation massive, éclairée et inclusive.

Ces OSC, en étroite proximité avec les communautés, ont utilisé des outils et des langages adaptés pour transmettre des messages accessibles et pertinents. Leur travail a été essentiel pour renforcer la compréhension et l'engagement des citoyens dans les processus électoraux. Représentant divers segments de la population, notamment les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, ces organisations ont touché une audience large et inclusive, reflétant la diversité socioculturelle du Tchad.

Pour les élections législatives et locales, 7 011 113 citoyens ont été sensibilisés dans 121 départements, avec une participation marquée de 1 549 958 femmes, 1 908 923 hommes, 2 870 640 jeunes et 83 966 personnes handicapées. Les activités de sensibilisation ont combiné des approches variées : campagnes de proximité, animations théâtrales, émissions radio, interventions dans les marchés, écoles et lieux publics, en s'adaptant aux spécificités locales. Ces efforts ont joué un rôle clé dans la promotion d'une participation électorale inclusive et éclairée.

Radios et affiches : un renfort essentiel pour optimiser la sensibilisation électorale

Présidentielle : plus de 8,6 millions de citoyens atteints grâce aux radios de proximité

Pour optimiser la sensibilisation et assurer une participation inclusive de divers segments de la population, notamment en milieu rural, une campagne a été menée via les radios de proximité. Cette initiative a permis la diffusion de messages en 11 groupes de langues locales sur 64 radios couvrant les 23 provinces, pendant deux semaines, à raison de quatre diffusions par jour, avant et après les journaux parlés du matin et du soir.

En utilisant les langues locales, cette approche ciblée a maximisé la portée et l'impact des messages, atteignant efficacement les populations rurales et incitant les citoyens à participer activement à l'élection présidentielle.

Les résultats sont significatifs : **8 662 325 personnes sensibilisées**, dont **4 458 715 femmes** et **1 550 910 jeunes**, grâce à un total de **38 880 diffusions**. Cette stratégie a renforcé la mobilisation citoyenne et contribué à une participation électorale inclusive et éclairée.

Législatives et locales : théâtre radiophonique pour captiver et mobiliser

Dans le cadre de la sensibilisation à la participation aux élections législatives, provinciales et communales, 150 affiches ont été déployées sur l'ensemble du territoire national, et une campagne innovante a été mise en œuvre via la diffusion de spots théâtraux radiophoniques. Ces spots, diffusés entre le 17 et le 28 décembre 2024, ont mobilisé 5 radios les plus écoutées, avec 2 spots par jour et un total de 60 diffusions par radio, soit 300 diffusions au total.

Le contenu des spots abordait trois thématiques clés : le rôle des élus à chaque niveau (législatif, provincial et communal) ; l'impact direct des élus sur le quotidien des citoyens et le développement local ; la procédure de vote. Le format théâtral, choisi pour sa capacité à vulgariser des concepts complexes, a permis de capter l'attention des auditeurs grâce à des dialogues réalistes et engageants.

Au total, **7,5 millions** de personnes sensibilisées, grâce à un total de **300** diffusions.

Une documentation essentielle pour une participation électorale informée et transparente

Outre la fourniture de matériel de vote, le projet a également soutenu l'ANGE dans la conception et l'impression de documents essentiels pour faciliter la compréhension du processus électoral.

- **Feuillet de l'électeur** : 100 000 exemplaires imprimés pour la présidentielle et autant pour les législatives et locales.
- **Guide de l'électeur** : 30 000 exemplaires pour chaque élection.
- **Manuel des membres du bureau de vote** : 150 000 exemplaires pour chacune des élections.
- **Guide de l'observateur** : 2 500 exemplaires pour chaque élection.

Ces ressources, conçues pour répondre aux besoins des électeurs, des membres des bureaux de vote et des observateurs, ont été largement diffusées auprès des parties prenantes, notamment l'ANGE, les acteurs politiques et les organisations de la société civile. En outre, elles ont été partagées sur les réseaux sociaux, notamment via WhatsApp, pour maximiser leur portée et toucher un public encore plus large, y compris dans les zones éloignées.

Ces documents ont joué un rôle crucial dans la facilitation du processus électoral, en renforçant la compréhension des rôles et responsabilités de chaque acteur. En assurant une participation informée et transparente, ils ont également permis de réduire les violences électorales grâce à une sensibilisation accrue et une meilleure information.

Digitalisation écoresponsable : transformer les pratiques pour réduire l'empreinte écologique

En 2024, nous avons intensifié nos efforts de réduction de l'empreinte écologique. En effet, nous avons adopté une approche axée sur le numérique et l'écoresponsabilité, intégrant des considérations environnementales au cœur de nos interventions tout en renforçant les capacités numériques de nos partenaires. Grâce à l'utilisation systématique de QR codes pour remplacer les documents imprimés lors de réunions, formations et ateliers, nous avons évité l'impression de plus de 108 300 pages, soit environ 541,5 kg de papier. Cela représente une économie de près de 1,56 tonne de CO₂, équivalent à l'absorption annuelle de 170 arbres matures. En outre, la réduction de l'utilisation de cartouches d'encre a permis d'éviter environ 1,3 tonne de CO₂, renforçant encore l'impact de cette initiative. Combinées aux économies liées au transport du papier et des consommables, nos efforts ont permis une réduction totale de 3,42 tonnes de CO₂.

Nous avons pu atteindre ces résultats grâce à une série d'actions concrètes et ciblées. Par exemple, les comités techniques et de pilotage ont bénéficié de cette approche, évitant 10 000 impressions, tandis que la formation des 650 femmes et jeunes candidats potentiels aux élections législatives et locales a permis de réduire l'utilisation de 97 500 pages. Lors de l'atelier d'appropriation des textes du Médiateur, cette démarche a également contribué à économiser 800 pages supplémentaires. En interne, cette dynamique a transformé nos pratiques et inspiré d'autres projets et bureaux à suivre notre exemple. Chaque initiative a été accompagnée de renforcement des capacités, garantissant une appropriation durable de ces outils numériques. Ces efforts combinés traduisent notre engagement concret en faveur d'un développement moderne, durable et respectueux de l'environnement.

V- Performance budgétaire 2024

Avec un budget initial de 38 millions de dollars pour 2024, les ressources disponibles s'élevaient à seulement 17 millions de dollars, laissant un gap de financement de 20 millions de dollars. Malgré cette contrainte, grâce à une planification stratégique et une gestion optimisée des achats, notamment pour le matériel électoral, le PNUD a réussi à opérer efficacement tout en respectant les limites de l'enveloppe budgétaire disponible.

6 millions de dépenses évitées en optimisant nos ressources, en réduisant les coûts superflus et grâce à l'appui du **PNUD de Copenhague** et de son service dédié aux achats.

Résultat 1	Description des résultats	Budget 2024	2024 Dépenses intérimaires **
Résultat 1	Un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national et le processus d'élaboration de la constitution	\$ 28 192 500,00	\$ 8 271 197,82
Résultat 2	Accroître la confiance et la participation massive (y compris les groupes clés tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations rurales) au dialogue national et aux organes constitutionnels	\$ 4 320 000,00	\$ 3 456 000,00
Unité de Gestion du Projet et contribution transversales		\$ 3 480 380,00	\$ 3 190 348,33
Frais de gestion		\$ 2 519 502,00	\$ 1 058 425,74
TOTAL		\$ 38 512 382,00	\$ 15 975 971,89

***Les dépenses sont provisoires en attendant la clôture des livres de comptes du PNUD 2024 le 30 mars 2025.*

VI- Ce que les défis nous enseignent

Planification rigoureuse, flexibilité opérationnelle et modernisation

L'année 2024 a souligné l'importance d'une planification électorale anticipée, flexible et adaptée. Le respect des échéances dans un contexte de délais contraignants et de défis logistiques complexes a été rendu possible grâce à une stratégie logistique robuste et adaptative. Le recours à des outils numériques pour le suivi des opérations électorales a optimisé la gestion des ressources et la coordination des parties prenantes.

Recommandation

Systematiser les pratiques de planification détaillée et accélérer l'adoption de solutions technologiques supplémentaires pour améliorer la gestion du fichier électoral et des opérations électorales, y compris la transmission des résultats et le suivi logistique en temps réel.

Renforcement des capacités locales

Le soutien ciblé en matériel et formation a renforcé les capacités de l'ANGE, améliorant significativement la qualité des opérations électorales, en particulier au niveau provincial. Toutefois, des lacunes persistent aux niveaux communal et départemental.

Recommandation

Étendre les efforts de renforcement des capacités aux niveaux locaux et dans les zones rurales pour assurer une couverture homogène et renforcer les structures décentralisées de l'ANGE.

Rôle clé des OSC

Les OSC ont joué un rôle déterminant dans la sensibilisation et l'observation électorale. Cela souligne l'importance de continuer à les intégrer dans les stratégies de mobilisation citoyenne. Cependant, leur impact pourrait être renforcé par une structuration en consortiums ou fédérations.

Recommandation

Encourager la création de consortiums ou de fédérations d'OSC pour renforcer leur coordination et maximiser leur impact et leur influence. Cette structuration améliorerait la coordination de leurs actions, tout en renforçant leur rôle dans la promotion de la participation citoyenne.

Inclusion et participation des groupes vulnérables

Le programme de formation des cohortes pour les femmes et les jeunes a été un succès, mais il a également mis en évidence la persistance des obstacles socioculturels.

Recommandation

Multiplier et diversifier les initiatives de renforcement des capacités et de plaidoyer en faveur d'une inclusion accrue des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, y compris dans les zones rurales, afin de consolider et pérenniser les progrès réalisés en matière de représentation équitable.

Réformes électorales et cadre légal

Les insuffisances du cadre légal, telles que l'affichage des résultats devant les bureaux de vote, la remise d'une fiche de résultats aux délégués des candidats dans les bureaux de vote, l'absence de publication détaillée des résultats par bureau de vote et les obstacles aux candidatures indépendantes, affectent la transparence, l'inclusivité et la confiance.

Recommandation

Une consolidation des acquis et bonnes pratiques, ainsi qu'une réforme électorale sont nécessaires pour renforcer la transparence, simplifier les procédures, améliorer la gestion de l'état civil et garantir une plus grande inclusivité. Ce cadre légal révisé devra garantir l'accès équitable de tous les citoyens aux processus électoraux.

Planification stratégique à long terme

Bien que dotée d'un plan stratégique et opérationnel sur une période de cinq ans, élaboré avec l'appui du projet, l'ANGE peine à l'utiliser comme une véritable boussole en matière de planification.

Recommandation

Mettre à jour le plan stratégique et opérationnel de l'ANGE à l'issue des différents scrutins. Accompagner la réalisation d'évaluations aux niveaux provincial et national des quatre élections.

Les défis rencontrés en 2024 ont fourni des enseignements précieux pour renforcer les processus électoraux au Tchad. Une approche intégrée qui combine planification rigoureuse, renforcement des capacités, inclusion sociale, modernisation technologique et réformes légales sera essentielle pour améliorer la gouvernance démocratique et garantir des élections transparentes et inclusives à l'avenir.

VII- Suivi du cadre logique des Résultats

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉALISATION	Données de référence		Cible FINAL	Valeur obtenue	Commentaire
		Valeur	Année			
Produit 1.2 : Les institutions clés chargées d’orienter les processus d’élaboration de la Constitution ont les capacités techniques et opérationnelles de s’acquitter de leurs rôles mandatés.	1.2.1 Le Tchad est doté d’une nouvelle constitution	1	2020	1	1	Référendum prévu pour le 17 décembre 2023
	1.2.2 Pourcentage de Oui lors du référendum d’adoption de la constitution	1	2005	70%	85,90%	Référendum prévu pour le 17 décembre 2023
Produit 1.3 : Organisation sûre et crédible d’événements électoraux clés pour soutenir le processus de transition	1.3.1 Le cadre juridique électoral est révisé	3	2020	4	4	Toutes les lois sont en place
	1.3.2 Le fichier électoral est mis à jour	1	2020	1	1	Une révision du fichier électoral a eu entre juillet et octobre 2023. Ce fichier a servi pour l’élection présidentielle de mai 2023. Une refonte est prévue pour 2025.
	1.3.3 Taux de participation au référendum (désagrégés par sexe et par âge)	64.8 %	2021	75%	62,86%	Ces taux de participation ne peuvent malheureusement pas être désagrégés par sexe faute de données. Toutefois une extrapolation basée sur le pourcentage des femmes dans la population électorale pourrait être utilisée.
	1.3.4 Taux de participation à l’élection présidentielle				75,89%	
	1.3.5 Taux de participation aux élections législatives	56 ,6%	2011	75%	51,56%	
	1.3.6 Taux de participation aux élections provinciales	NA	NA	70%	51,56%	
		NA	2012	70%	50,41%	

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉALISATION	Données de référence		Cible FINAL	Valeur obtenue	Commentaire
		Valeur	Année			
	1.3.7 Taux de participation aux élections communales					
	1.3.4 Respect des normes continentales et mondiales [Faible, Moyenne, Elevé]	Moyenne	2021	Elevé	Moyenne	Le non-respect de la charte de la démocratie de l'union africaine est resté sans suite.
	1.3.5 Réduction du % des violences liées aux élections	0	2021	50%	25%	Au total 12 morts ont été dénombrés durant ce processus électoral. Malgré le caractère assez calme du scrutin, 2 personnes sont décédées le jour du scrutin et 10 personnes lors des manifestations de joie après la proclamation des résultats provisoires.
Produit 3.1: Les Tchadiens (femmes, hommes, jeunes, personnes âgées, ruraux, urbains, diaspora) sont sensibilisés et habilités à s'engager de manière significative dans le dialogue, les processus constitutionnels et les élections	3.1.1 Nombre de personnes participant au dialogue national et à l'élaboration de la constitution (ventilés par région, sexe et âge)	0	2021	3000	15	Cette activité a été restreinte au comité ad hoc. Il n'y a pas eu de consultation des forces vives sur le texte.
	3.1.2 Pourcentage d'opposants participant au dialogue	0	2021	30		217/243 partis politiques ont participé au DNIS
	3.1.3 Pourcentage du territoire national couvert par le processus de dialogue et d'élaboration de la constitution	0	2021	25%	85%	23 chefs-lieux de province pour le DNIS
	3.1.4 Pourcentage du nombre de personnes qui ont confiance dans le dialogue national	0	2021	75%		
	3.1.5 Nombre de recommandations qui seront incorporées dans la nouvelle constitution	0	2021	10	3	

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE RÉALISATION	Données de référence		Cible FINAL	Valeur obtenue	Commentaire
		Valeur	Année			
	(stipulation qui renforce l'égalité et la protection des sexes)					
Produit 3.2: Les partenaires sont engagés et coordonnés pour soutenir le dialogue, les processus d'élaboration de la constitution et les élections.	3.2.1 : Nombre d'engagement entre les Partenaires et les autorités de la transition	0	2021	16		

VIII- Cap sur 2025 pour une démocratie consolidée

L'organisation des élections sénatoriales en février 2025 marquera la fin du cycle électoral et consacrera le retour total à l'ordre constitutionnel. Avec l'ensemble des institutions démocratiques en place, le projet concentrera ses efforts sur des actions visant à consolider la démocratie, notamment par le renforcement des capacités des acteurs clés au sein du parlement (et ses deux chambres), du Conseil constitutionnel et de la Cour suprême. Une attention particulière sera également portée à l'Agence nationale de gestion des élections (ANGE), qui, à l'issue d'une évaluation approfondie du cycle électoral, nécessitera des réformes destinées à renforcer la transparence, l'inclusivité et la crédibilité du processus électoral.

Dans le même esprit, pour promouvoir une gouvernance locale efficace et soutenir le développement local, le projet accompagnera les conseillers provinciaux et communaux dans le renforcement de leurs capacités en matière de planification et de gestion des collectivités autonomes dont ils ont la responsabilité.

Enfin, pour améliorer l'accès aux services publics, renforcer la redevabilité et garantir une gestion transparente de l'État, le projet appuiera la modernisation de l'administration publique en priorisant la digitalisation de certains services et processus clés.

IX- Annexes

Annexe 1 - Liste des acquisitions

Équipements informatiques et de bureau pour le renforcement des capacités fonctionnelles de l'ANGE

No	Désignation	Total
1	Ordinateurs fixe	43
2	Licence Office LTSC Professionnel 2021	43
3	Ordinateurs portables	43
4	Licence Office 365 pour 2 ans	43
5	Photocopieuses couleur multifonction Grand	5
6	Imprimantes multifonction de bureau MF	20
7	Onduleurs 1KVA	23
8	Multiprises électriques	63
9	Bureaux avec retour	28
10	Fauteuil	23
11	Chaises visiteur	115
12	Tables de réunion plus 12 à 14 chaises	4

Matériel et documents électoraux pour l'élection présidentielle et les élections législatives et locales 2024

N°	Désignation	Election présidentielle	Élection Lég- Prov-Com	Total de la demande
1	Kit de bureau de vote	28 000	25 000	53 000
2	Lampes solaires	28 000	25 000	53 000
3	Tampon encreur	28 000	25 000	53 000
4	Règles	28 000	25 000	53 000
5	Ciseaux	28 000	25 000	53 000
6	Pochettes de sécurité (couleur blanche)	125 000	134 000	259 000
7	Pochettes de sécurité (couleur jaune)		134 000	134 000
8	Pochettes de sécurité (couleur rouge)		38 500	38 500
9	Scellé jaune d'urne	280 000	320 000	600 000
10	Scellé bleu d'urne		250 000	250 000
11	Scellé rouge d'urne		80 000	80 000
12	Scotch	28 000	25 000	53 000
13	Colles liquides	28 000	25 000	53 000
14	Boîtes de punaises	28 000	25 000	53 000
15	Calculatrices	28 000	25 000	53 000
16	Stylos à bille (bleu et rouge)	168 000	150 000	318 000
17	Marqueurs permanents	28 000	25 000	53 000
18	Gilets pour le personnel des bureaux de vote	140 000	125 000	265 000
19	Isoloir	17 500	20 000	37 500
20	Urnes (transparentes) + couvercles	10 000	55 000	65 000
21	Encre indélébile	30 000	30 000	60 000

22	Gilet pour les observateurs électoraux	2 500	2 500	5 000
23	Gilet de presse	500	500	1 000
24	Gilet pour les agents électoraux	500	500	1 000
25	Gilet VIP pour les membres de l'ANGE	7 000	8 000	15 000
26	Autocollant/Logo ANGE	40 000	110 000	150 000
27	Badge des membres de l'ANGE	7 000	8 053	15 053
28	Badge des MBV	150 000	160 000	310 000
29	Procuration	500 000	150 000	650 000
30	Procès-verbal pour le vote	84 000	-	84 000
31	Bordereau de transmission des documents	3 000	65 000	68 000
32	Feuille de pointage Élection communale	-	49 500	49 500
33	Feuille de pointage Élection Législative	-	105 600	105 600
34	Feuille de pointage Élection provinciale	-	105 600	105 600
35	Bordereau de transmission des matériels électoraux	50 000	65 000	115 000
36	Liste d'émargement vierge	50 000	120 000	170 000
37	Guide de l'électeur	30 000	30 000	60 000
38	Feuillet guide de l'électeur	100 000	100 000	200 000
39	Manuel du membre de bureau de vote	150 000	150 000	300 000
40	Manuel du membre de l'ANGE	7 000	0	7 000
41	Guide de l'observateur	2 500	2 500	2 500

Annexe 2 - Répartition des activités de sensibilisation des OSC sur le terrain

No	Provinces	Population sensibilisées	Population électorale
1	Barh-El-Gazel (Chef-lieu : Moussoro)	66821	213230
2	Batha (Chef-lieu : Ati)	13405	346571
3	Borkou (Chef-lieu : Faya)	67839	41890
4	Chari-Baguirmi (Chef-lieu : Massenya)	54000	434620
5	Ennedi Est (Chef-lieu : Amdjarass)	97284	68863
6	Ennedi Ouest (Chef-lieu : Fada)	2142	40354
7	Guéra (Chef-lieu : Mongo)	1297853	415863
8	Hadjer-Lamis (Chef-lieu : Massakory)	454639	408977
9	Kanem(Chef-lieu : Mao)	192276	239277
10	Tibesti(Chef-lieu : Bardaï)	6000	54245
11	Lac (Chef-lieu : Bol)	63988	296742
12	Logone Occidental (Chef-lieu : Moundou)	82639	475065
13	Logone Oriental (Chef-lieu : Doba)	206645	523860
14	Mandoul (Chef-lieu : Koumra)	195638	344958
15	Moyen-Chari (Chef-lieu : Sarh)	289186	415865
16	Mayo-Kebbi Est (Chef-lieu : Bongor)	318565	523424
17	Mayo-Kebbi Ouest (Chef-lieu : Pala)	468416	379290
18	N'Djaména	907914	1069745

19	Ouadda (Chef-lieu : Abéché)	487160	579775
20	Salamat (Chef-lieu : Am-Timane)	332006	215974
21	Sila(Chef-lieu : Goz-Beïda)	11138	294911
22	Tandjilé (Chef-lieu : Laï)	1303780	435613
23	Waddi Fira(Biltine)	91779	353946
Total		7011113	8173058



Programme des Nations Unies pour le développement

Immeuble Borkou, Boulevard de Paris,

Rue 1008, porte 915

N'Djamena, Tchad

© PNUD 2025